

# **COMPTE RENDU INTEGRAL**

---

**Assemblée réunie  
de la Commission  
communautaire commune**

---

**SESSION ORDINAIRE 1994-1995**

---

**SEANCE D'OUVERTURE**

du

jeudi 20 octobre 1994

---

# **VOLLEDIG VERSLAG**

---

**Verenigde Vergadering  
van de Gemeenschappelijke  
Gemeenschapscommissie**

---

**GEWONE ZITTING 1994-1995**

---

**OPENINGSVERGADERING**

van

donderdag 20 oktober 1994

---

**N. 1 — Session 1993-1994**

**Assemblée réunie  
de la Commission communautaire commune**

**Séance plénière  
du jeudi 20 octobre 1994**

**SOMMAIRE**

	Pages
EXCUSES	5
INSTALLATION DE L'ASSEMBLEE REUNIE	5
ALLOCUTION DU PRESIDENT	5
COMMUNICATIONS:	
Conseil de la Communauté française	6
Vlaamse Raad	6
Bureaux des commissions	6
COMPOSITION DES COMMISSIONS:	
Modifications	6
DELIBERATIONS BUDGETAIRES	6
PROJET D'ORDONNANCE:	
— Projet d'ordonnance modifiant la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale (B-64/1 et 2-93/94)	7
Discussion générale. — <i>Orateurs</i> : Mme Andrée Guillaume-Vanderroost, rapporteur, Mme Magdeleine Willame-Boonen, MM. Michel Duponcelle, Didier Gosuin, membre du Collège réuni compétent pour la Politique d'Aide aux personnes	7

**Zitting 1993-1994**

**Verenigde Vergadering van de  
Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie**

**Plenaire vergadering  
van donderdag 20 oktober 1994**

**INHOUDSOPGAVE**

	Blz.
VERONTSCHULDIGD	5
INSTALLATIE VAN DE VERENIGDE VERGADE- RING	5
TOESPRAAK VAN DE VOORZITTER	5
MEDEDELINGEN:	
Conseil de la Communauté française	6
Vlaamse Raad	6
Bureaus van de commissies	6
SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES:	
Wijzigingen	6
BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN	6
ONTWERP VAN ORDONNANTIE:	
— Ontwerp van ordonnantie tot wijziging van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn (B-64/1 en 2-93/94)	7
Algemene bespreking. — <i>Sprekers</i> : Mevrouw Andrée Guillaume-Vanderroost, rapporteur, mevrouw Magdeleine Willame-Boonen, de heren Michel Duponcelle, Didier Gosuin, lid van het Verenigd College bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen	7

	Pages		Blz.
Discussion des articles	8	Artikelsgewijze bespreking	8
<b>INTERPELLATIONS:</b>		<b>INTERPELLATIES:</b>	
— De M. Dolf Cauwelier à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni compétents pour la Politique d'Aide aux personnes, concernant «le retard du rapport annuel 1994 sur «l'état de la pauvreté» dans la Région de Bruxelles-Capitale».	10	— Van de heer Dolf Cauwelier tot de heren Didier Gosuin en Rufin Grijp, leden van het Verenigd College bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen, betreffende «de vertraging van het Jaarverslag 1994 van de «Staat van de armoede» in het Brussels Hoofdstedelijk Gewest».	10
— Interpellation jointe de M. Paul Galand, concernant «trois aspects de la lutte contre la pauvreté, l'état d'avancement du rapport 1994 sur l'état de la pauvreté (année 1993), les réactions du Collège face à l'appel des CPAS devant le problème grandissant des avances de prestations sociales, la coordination de la lutte contre la pauvreté à Bruxelles entre les différents pouvoirs agissant en Région bruxelloise».	10	— Toegevoegde interpellatie van de heer Paul Galand, betreffende «drie aspecten van de strijd tegen de armoede, de voortgang van het verslag 1994 over de staat van de armoede (1993), de reacties van het College ten aanzien van de oproep van de OCMW'S in verband met de toenemende problemen inzake de voorschotten op sociale uitkeringen, de coördinatie van de strijd tegen de armoede te Brussel tussen de verschillende overheidsinstanties in het Brusselse Gewest».	10
Discussion jointe. — <i>Orateurs:</i> MM. Dolf Cauwelier, Paul Galand, Mmes Sylvie Foucart, Magdeleine Willame-Boonen, MM. Rufin Grijp, et Didier Gosuin, membres du Collège réuni compétents pour la Politique d'Aide aux personnes	10	Samengevoegde bespreking. — <i>Sprekers:</i> de heren Dolf Cauwelier, Paul Galand, de dames Sylvie Foucart, Magdeleine Willame-Boonen, de heren Rufin Grijp, en Didier Gosuin, leden van het Verenigd College bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen	10
<b>QUESTION ORALE:</b>		<b>MONDELINGE VRAAG:</b>	
— De Mme Simonne Creyf à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni compétents pour la Politique d'Aide aux personnes, sur «l'initiative «Je pense à toi»	20	— Van mevrouw Simonne Creyf aan de heren Didier Gosuin en Rufin Grijp, leden van het Verenigd College bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen, betreffende «het initiatief «Je pense à toi»	20
<b>QUESTIONS D'ACTUALITE:</b>		<b>DRINGENDE VRAGEN:</b>	
— De Mme Evelyne Huytebroeck à MM. Didier Gosuin, Rufin Grijp, Jos Chabert et Dominique Harmel, membres du Collège réuni compétents pour la Politique de Santé, concernant «la destruction éventuelle du home Ariane et son déménagement»	21	— Van mevrouw Evelyne Huytebroeck aan de heren Didier Gosuin, Rufin Grijp, Jos Chabert en Dominique Harmel, leden van het Verenigd College bevoegd voor het Gezondheidsbeleid, over «het eventueel slopen en de verhuizing van het Arianete-huis»	21
— De M. André Drouart à MM. Didier Gosuin et Rufin Grijp, membres du Collège réuni compétents pour la Politique d'Aide aux personnes, concernant «la manifestation des SDF (sans domicile fixe) devant les CPAS de la Région de Bruxelles-Capitale»	21	— Van de heer André Drouart tot de heren Didier Gosuin en Rufin Grijp, leden van het Verenigd College bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen, over «de betoging van de daklozen voor de OCMW's van Brussel-Hoofdstad»	21
<b>VOTES NOMINATIFS:</b>		<b>NAAMSTEMMINGEN:</b>	
— Sur l'ensemble du projet d'ordonnance terminé	22	— Over het geheel van het afgehandelde ontwerp van ordonnantie	22

PRESIDENCE DE M. EDOUARD POULLET, PRESIDENT  
VOORZITTERSCHAP VAN DE HEER EDOUARD POULLET, VOORZITTER

— *La séance plénière est ouverte à 14 h 25.*

*De plenaire vergadering wordt geopend om 14 u. 25.*

**M. le Président.** — Je déclare ouverte la séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune du jeudi 20 octobre 1994.

Ik verklaar de plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van donderdag 20 oktober 1994 geopend.

**EXCUSES — VERONTSCHULDIGD**

**M. le Président.** — Ont prié d'excuser leur absence: Mme Brigitte Grouwels, MM. Jacques Simonet, Jan De Berlangaer, Bernard de Marcken de Merken et Hervé Hasquin.

Verontschuldigen zich voor hun afwezigheid: mevrouw Brigitte Grouwels, de heren Jacques Simonet, Jan De Berlangaer, Bernard de Marcken de Merken en Hervé Hasquin.

**INSTALLATION  
DE L'ASSEMBLEE REUNIE**

**INSTALLATIE  
VAN DE VERENIGDE VERGADERING**

**M. le Président.** — L'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune se réunit aujourd'hui de plein droit conformément à l'article 71 de la loi spéciale du 12 janvier 1989 relative aux institutions bruxelloises.

En vertu du préambule au Règlement, le Conseil de la Région de Bruxelles-Capitale et l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune ont le même bureau.

L'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est dès lors constituée. Il en sera donné connaissance au Roi, à la Chambre des représentants, au Sénat, aux Conseils de Communauté et de Région et à l'Assemblée des Commissions communautaires française et flamande.

De Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie vergadert vandaag overeenkomstig artikel 71 van de bijzondere wet van 12 januari 1989 betreffende de Brusselse instellingen.

Krachtens het voorwoord aan het Reglement, hebben de Brusselse Hoofdstedelijke Raad en de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie hetzelfde bureau.

De Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is voor wettig en voltallig verklaard. Daarvan zal kennis worden gegeven aan de Koning, de Kamer van Volksvertegenwoordigers, de Senaat, de Gemeenschaps- en

Gewestraden en de Assemblée van de Vlaamse en Franse Gemeenschapscommissies.

**ALLOCUTION DE M. LE PRESIDENT**

**TOESPRAAK VAN DE VOORZITTER**

**M. le Président.** — Chers Collègues, waarde Collega's, je vous disais hier que faire mieux fonctionner nos institutions est la première condition d'une confiance retrouvée des citoyens vis-à-vis de l'institution démocratique. Faire savoir qu'elles fonctionnent bien en réponse aux aspirations, parfois contradictoires, de ses mandants est de toute évidence la deuxième condition.

Je crois personnellement que, sur ce plan, nos Assemblées sont encore loin du compte, alors que c'est d'elles plus que du pouvoir exécutif que l'initiative doit venir.

Notre Assemblée a cependant multiplié les initiatives. Je les rappelle brièvement:

— la constitution de commissions interassemblées de concertation avec les deux principaux groupes sociaux qui ne sont pas électeurs mais, néanmoins, vivent et travaillent à Bruxelles; la population d'origine étrangère, d'une part, la communauté internationale liée à la fonction internationale de Bruxelles, d'autre part;

— les colloques avec les responsables des forces vives de notre Région: employeurs, syndicats, classes moyennes, associations de défense de l'environnement;

— de studie over de oprichting van een ombudsman-dienst voor alle Brusselse instellingen, die aan onze raden verslag zou uitbrengen en ons aldus een beter inzicht zou kunnen geven over het falen van de overheid in haar betrekkingen met de burgers, om het even of het om niet goed geconcipeerde of slecht toegepaste wetten of verordeningen gaat;

— het didactisch materiaal dat de Raad gemaakt heeft om de Brusselse instellingen beter te leren kennen: de brochure, de videocassette, de tentoonstellingsstand en, weldra, het pedagogisch dossier;

— de zeer talrijke schoolbezoeken en de contacten die te dier gelegenheid met de leerkrachten worden gelegd.

Je profite de l'occasion pour saluer l'initiative prise par le journal *Le Soir* qui a invité quelque deux cents jeunes à la découverte des institutions de notre pays. Quelques-uns d'entre eux assisteront à la séance de cet après-midi.

Je pense que nous devons amplifier, en concertation avec les médias, nos efforts de relations publiques, tant vis-à-vis d'interlocuteurs relais que vis-à-vis de la jeunesse et du grand public. Ce n'est qu'au prix d'une meilleure connaissance du fonctionnement de nos institutions que nous pourrions réduire le distanciellement ressenti entre les citoyens et le pouvoir politique.

Deux réactions importantes nous parviennent dans le cadre des efforts que nous avons entrepris. La première est formulée par les enseignants qui nous disent que nos supports didactiques sont déjà trop complexes pour les élèves des années terminales de l'enseignement secondaire supérieur. Ils en imputent eux-mêmes la responsabilité à l'insuffisance de l'éducation civique en cours d'enseignement. C'est un problème que nous ne pouvons pas laisser sans solution.

La deuxième réaction est formulée par la presse accréditée auprès de nos Assemblées; elle a trait à l'absentéisme en séance plénière.

Je ne suis pas de ceux qui croient que le contrôle politique est tributaire d'une nombreuse présence au moment des interpellations et des questions orales. Je ne suis pas non plus de ceux qui croient que c'est en séance publique que s'élaborent ou s'amendent les projets de textes législatifs.

Ik ben niettemin van mening dat de journalisten die onze werkzaamheden volgen terecht zeggen dat het absentéisme onze geloofwaardigheid schaadt. Het antwoord ligt wellicht deels in de wijze waarop wij in openbare vergadering werken en deels in de wijze waarop wij informatie verstrekken over het werk dat wij in commissie verrichten en over de inzet van degenen die er werken. Ik wil niet nalaten te zeggen dat, wil men het probleem oplossen, het mandaat van gewestelijk raadslid een voltijds mandaat behoort te zijn en geen deeltijds mandaat, zoals het thans het geval is.

Ik heb al deze problemen in verband met de contacten met de burgers niet ter sprake gebracht om u mirakeloplossingen voor te leggen, maar om u ertoe aan te zetten hierover stelselmatige beraadslaging op touw te zetten.

Je voudrais cependant profiter de cette réflexion pour remercier la presse écrite et audiovisuelle accréditée pour l'attention qu'elle prête à nos travaux et la diffusion qu'elle en fait. Nous sommes, à cet égard, une Assemblée privilégiée. Mon espoir est que cette collaboration puisse s'intensifier à l'avenir, dans l'intérêt d'un meilleur fonctionnement de nos institutions démocratiques, seul rempart contre toutes les formes d'extrémisme.

Je vous remercie et déclare ouverte la session de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune. (*Applaudissements sur tous les bancs.*)

Het woord is aan de heer Vandebussche, bij motie van orde.

**De heer Michiel Vandebussche** (motie van orde). — Mijnheer de Voorzitter, ik wil er op aandringen dat u de tekst van uw toespraak niet alleen via het *Beknopt Verslag* aan de leden bezorgt, maar dat u als Voorzitter deze tekst met een begeleidende brief aan de leden toestuurde. (*Applaus.*)

**De Voorzitter.** — Het zal zo geschieden.

## COMMUNICATIONS

### MEDEDELINGEN

#### *Conseil de la Communauté française*

**M. le Président.** — Par lettre du 18 octobre 1994, le Conseil de la Communauté française fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Bij brief van 18 oktober 1994, brengt de *Conseil de la Communauté française* ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van die dag heeft geconstitueerd.

#### *Vlaamse Raad*

**M. le Président.** — Par lettre du 18 octobre 1994, le *Vlaamse Raad* fait connaître qu'il s'est constitué en sa séance de ce jour.

Bij brief van 18 oktober 1994, brengt de *Vlaamse Raad* ons ter kennis dat hij zich ter vergadering van vandaag heeft geconstitueerd.

#### *Bureaux des Commissions*

#### *Bureaus van de Commissies*

**M. le Président.** — Conformément à notre Règlement, les Commissions devraient se réunir afin de procéder à la nomination de leurs Bureaux respectifs.

Si l'Assemblée est unanimement d'accord, nous pourrions simplifier la procédure et considérer comme réélus les membres des Bureaux des Commissions, à l'exception, bien entendu, des Commissions où un changement est prévu. (*Assentiment.*)

Overeenkomstig ons Reglement zouden de Commissies moeten vergaderen om hun Bureaus samen te stellen.

Indien de Verenigde Vergadering eenparig akkoord gaat zouden wij de procedure kunnen vereenvoudigen en beschouwen dat de mandaten van de leden van de Bureaus van de verschillende Commissies worden hernieuwd, met uitzondering, wel te verstaan, van de Commissies waar een wijziging in overweging werd genomen. (*Instemming.*)

## MODIFICATIONS DE LA COMPOSITION DES COMMISSIONS

### WIJZIGINGEN VAN DE SAMENSTELLING VAN DE COMMISSIES

**M. le Président.** — Diverses modifications de la composition des Commissions ont été communiquées à l'Assemblée réunie par le groupe FDF-ERE et par le groupe CVP en ce qui concerne les mandats cédés au VLD.

Elles figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance (voir annexes).

Verscheidene wijzigingen in de samenstelling van de Commissies zijn aan de Verenigde Vergadering ter kennis gebracht door de FDF-ERE-fractie en door de CVP-fractie wat de mandaten overgedragen aan de VLD betreft.

Zij zullen in het *Beknopt verslag* en in het *Volledig verslag* van deze vergadering worden opgenomen (zie bijlagen).

## DELIBERATIONS BUDGETAIRES

### BEGROTINGSBERAADSLAGINGEN

**M. le Président.** — Divers arrêtés ministériels ont été transmis à l'Assemblée réunie par le Collège réuni.

Ils figureront au *Compte rendu analytique* et au *Compte rendu intégral* de cette séance (voir annexes).

Verscheidene Ministeriële besluiten worden door het Verenigd College aan de Verenigde Vergadering overgezonden.

Zij zullen in het *Beknopt verslag* en in het *Volledig verslag* van deze vergadering worden opgenomen (zie bijlagen).

## PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT LA LOI DU 8 JUILLET 1976 ORGANIQUE DES CENTRES PUBLICS D'AIDE SOCIALE

### *Discussion générale*

### ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORGANIEKE WET VAN 8 JULI 1976 BETREFFENDE DE OPENBARE CENTRA VOOR MAATSCHAPPELIJK WELZIJN

### *Algemene bespreking*

**M. le Président.** — Mesdames, Messieurs, l'ordre du jour appelle la discussion générale du projet d'ordonnance tel qu'adopté par la Commission.

Dames en heren, aan de orde is de algemene bespreking van het ontwerp van ordonnantie op basis van de door de Commissie aangenomen tekst.

La discussion générale est ouverte.

De algemene bespreking is geopend.

La parole est à Mme Guillaume-Vanderroost, rapporteuse.

**Mme Andrée Guillaume-Vanderroost,** rapporteuse. — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, le projet d'ordonnance qui vous est soumis a comme objet principal d'organiser la transition entre les nouvelles règles de la comptabilité communale qui entreront en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995 et celles des centres publics d'aide sociale.

Actuellement, les règles de la comptabilité communale s'appliquent *mutatis mutandis* à la comptabilité des CPAS; la modification qui interviendra au 1<sup>er</sup> janvier 1995 créera quelques difficultés dans leur application à la comptabilité des CPAS.

Aussi, les Ministres en charge de cette matière ont fait le point quant à l'évolution de la législation en la matière depuis 1989.

En fait, depuis 1993, le Collège réuni, conscient de l'urgence de concrétiser un projet d'ordonnance au bénéfice des 19 centres publics d'aide sociale de la Région de Bruxelles-Capitale, et prenant le relais de ce qui avait déjà été fait par l'Etat fédéral, a créé fin juin 1993 une Commission des normes comptables.

La tâche vaste et complexe confiée à cette Commission n'ayant pu être testée, celle-ci a préparé deux avant-projets d'ordonnance.

Le premier avait pour objet de modifier l'article 87 de la loi organique, l'arrêté du Régent du 10 février 1945 et l'arrêté royal du 27 juin 1983.

Le second introduisait de nouvelles classifications fonctionnelle et économique, générale et analytique des recettes et des dépenses dans le budget et les comptes des CPAS de la Région.

Le Conseil d'Etat ayant examiné les deux avant-projets a, dans son avis de fin juin 1994, estimé qu'ils devaient être fusionnés et répondre aux deux objectifs suivants :

1. Prolonger jusqu'à une date à déterminer par le Collège réuni, l'actuelle comptabilité des CPAS;

2. Donner compétence au Collège réuni pour fixer la date d'entrée en vigueur de la nouvelle comptabilité pour certains ou pour tous les CPAS, ainsi que d'arrêter les règles budgétaires, financières et comptables.

Lors de leurs exposés, les Ministres Grijp et Gosuin ont analysé les motifs d'empêchement d'appliquer la nouvelle comptabilité communale, aux CPAS et de citer, ici, la non-existence d'un pouvoir d'exécution analogue au Collège des bourgmestre et échevins, l'absence de solution aux problèmes des plans comptables des maisons de repos pour personnes âgées, des établissements pour enfants et aux institutions pour handicapés gérés par les CPAS, la limitation des crédits budgétaires, le contenu même des plans comptables actuellement très différents.

Les secteurs d'activités d'un CPAS ont entre eux des relations étroites. C'est pour cette raison que la facturation interne existe alors qu'elle est absente dans la comptabilité communale.

La nouvelle comptabilité proposée pour les centres publics d'aide sociale s'inspire des principes de la nouvelle comptabilité communale tout en tenant compte de leurs spécificités.

La rédaction d'un règlement général de la comptabilité propre aux CPAS constitue donc une solution rationnelle offrant des garanties certaines.

Trois centres pilotes commencent à tester les nouvelles normes comptables à partir du 1<sup>er</sup> janvier prochain. Ce sont les CPAS de Molenbeek-Saint-Jean, Uccle et Saint-Gilles.

Lors de la discussion générale, une commissaire fit remarquer que le texte qui était soumis permettait au Collège réuni de modifier par arrêté la loi sur la comptabilité communale alors qu'actuellement, il ne possède qu'un pouvoir dérogatoire par rapport aux règles comptables. Et de constater que le premier texte soumis au Conseil d'Etat prévoyait une limitation dans le temps pour l'application des règles transitoires, c'est-à-dire le 31 décembre 1996.

Les questions formulées par les commissaires portèrent sur l'engagement volontaire des CPAS pilotes; la clarification de la comptabilité des ASBL dépendant des CPAS, les mesures prises par les deux autres Régions, l'accompagnement du personnel des CPAS pilotes et la répercussion budgétaire de celui-ci, l'organisation du contrôle des budgets et des comptes lorsque la députation permanente aura cessé d'exister et également le traitement des recours.

Compte tenu des réponses apportées aux différentes questions, les deux amendements introduits lors de la discussion des articles et contresignés par la majorité en accord avec le Collège réuni permettent en ce qui concerne l'amendement n° 1 de ne rien modifier à l'objectif poursuivi par le Collège réuni, de régler la comptabilité des CPAS par arrêté, conformément à la loi et aux éventuelles ordonnances modificatives, mais cela ne concerne ni le financement, ni le budget. De plus, le texte autorise le Collège réuni, pendant une phase expérimentale se terminant le 31 décembre 1996, à tester une première réglementation dans quelques CPAS qui en acceptent le principe.

En ce qui concerne l'amendement n° 2, il est stipulé que l'entrée en vigueur du texte doit se faire au 1<sup>er</sup> janvier 1995, et cela d'une manière impérative.

Les deux amendements furent adoptés à l'unanimité ainsi que le projet d'ordonnance dans son ensemble.

Je vous remercie de votre attention. Je remercie également les services du Conseil de leur aide efficace.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Willame.

**Mme Magdeleine Willame-Boonen.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, les règles comptables sont de manière générale, assez techniques. Lorsque celles-ci ont pour objet de s'appliquer à la comptabilité communale, cela devient hypertechnique. Leur transposition pour les rendre applicables aux CPAS qui gèrent une série d'activités très différentes, s'est avérée extraordinairement complexe : cela est exprimé dans l'exposé des motifs. Déjà en 1989, le pouvoir fédéral avait prévu la nécessité d'établir un règlement comptable propre au CPAS.

En 1991, une cellule composée d'experts a reçu pour mission d'établir un projet de règlement contenant les plans comptables nécessaires pour tenir une comptabilité budgétaire, générale et analytique des CPAS et des entités propres à chacun d'eux. Entretemps, la matière relative à la comptabilité et à la gestion des CPAS a été régionalisée et est devenue compétence de notre Assemblée.

Dès lors, le Collège réuni a créé en 1993, une Commission des normes comptables pour les 19 CPAS bruxellois.

Cette commission a été aidée par les experts de la cellule fédérale; ainsi le travail s'est fait dans la continuité.

Néanmoins, la Commission des normes comptables s'est trouvée dans l'impossibilité de terminer une tâche aussi vaste et complexe avant le 1<sup>er</sup> janvier 1995, date à laquelle les nouvelles règles de comptabilité communales entrent en vigueur.

Le projet d'ordonnance qui nous est soumis a pour objet d'organiser la période transitoire qui débutera le 1<sup>er</sup> janvier 1995. Pendant cette période les règles anciennes de comptabilité resteront d'application pour les 19 CPAS à l'exception de trois CPAS pilotes :

- Molenbeek;
- Uccle;
- Saint-Gilles;

qui ont été choisis en fonction de différents critères.

Deuxièmement, l'ordonnance donne l'habilitation au Collège réuni d'établir les nouvelles règles de comptabilité pour les CPAS. Il faut rappeler que la pratique habituelle a toujours été de régler ces matières par arrêté royal ou arrêté ministériel. Grâce à un amendement, le texte original a néanmoins été resserré afin de lever toute ambiguïté relative à l'habilitation donnée au Collège réuni.

Que dire encore d'un texte voté à l'unanimité ? Mon groupe se réjouit de voter un texte qui établit clairement la marche à suivre et restera attentif à l'expérience mise en place pour les trois CPAS pilotes. Il veillera à ce que suite y soit donnée pour que la période transitoire soit la plus brève possible. Il votera donc le présent projet.

Je vous remercie de votre attention.

**M. le Président.** — La parole est à M. Duponcelle.

**M. Michel Duponcelle.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, que dire d'un projet voté à l'unanimité ?

Nous avons discuté en commission d'un pouvoir très important principalement dans notre Région, c'est-à-dire le CPAS. Je pense qu'il vaut la peine dès lors d'en dire un mot à cette tribune.

Les CPAS doivent jouer un rôle très important en matière de lutte contre la pauvreté qui, on le sait, ne cesse de croître, en matière aussi de lutte contre le sentiment de rejet d'une partie de notre population. Nous avons été sensibilisés à ce propos ce mois-ci par le résultat des élections communales, résultat parfois difficile à comprendre. Le CPAS constitue, là aussi, une sorte de rempart.

Le travail de ces organismes dans notre Région doit être une priorité pour notre Assemblée. Nous avons d'ailleurs fourni à ce sujet un travail très constructif en commission parlementaire où majorité et opposition ont œuvré conjointement, ce qui justifiera l'adhésion de mon groupe à ce projet. Son avenir est des plus importants. Il préfigure une plus grande transparence de la manière dont les CPAS sont gérés. La solidarité est aussi une question de moyens. Rendre ces moyens les plus efficaces, les plus transparents, le plus démocratiquement répartis dans la population est une tâche qui méritait l'examen de ce projet. Je le répète, mon groupe le soutiendra pleinement.

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin.

**M. Didier Gosuin,** membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, mes Collègues et moi-même nous en remettons au document que nous avons présenté en commission et qui, du reste, est conforté par les différentes interventions de plusieurs membres. Il n'est pas nécessaire de répéter qu'on se réjouit de la qualité du travail et de l'unanimité que va pouvoir recueillir ce projet d'ordonnance. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**M. le Président.** — Quelqu'un demande-t-il la parole ? (*Non.*)

Vraagt iemand het woord ? (*Neen.*)

La discussion générale est close.

De algemene bespreking is gesloten.

#### *Discussion des articles*

#### *Artikelsgewijze bespreking*

**M. le Président.** — Nous passons à la discussion des articles du projet d'ordonnance sur la base du texte adopté par la Commission.

Wij vatten de artikelsgewijze bespreking van het ontwerp van ordonnantie aan op basis van de door de Commissie aangenomen tekst.

**Article 1<sup>er</sup>.** La présente ordonnance règle une matière visée à l'article 135 de la Constitution.

**Artikel 1.** Deze ordonnantie regelt een in artikel 135 van de Grondwet bedoelde aangelegenheid.

Pas d'observations ?

Geen bezwaar ?

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 2.** L'article 87 de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale, modifiée par la loi du 5 août 1992, est remplacé par l'article suivant :

«Article 87. — Le Collège réuni de la Commission communautaire commune fixe les règles propres à la comptabilité des centres publics d'aide sociale et en arrête le règlement général.

Il peut, de l'accord de chaque conseil de l'aide sociale concerné, et jusqu'au 31 décembre 1996 au plus tard, fixer des règles propres à la comptabilité d'un ou de plusieurs centres publics d'aide sociale.

Sous réserve des alinéas 1<sup>er</sup> et 2 du présent article, sont applicables aux centres publics d'aide sociale :

1<sup>o</sup> l'arrêté du Régent du 10 février 1945 portant règlement général de la comptabilité communale, tel qu'il a été modifié en dernier lieu par l'arrêté royal du 15 décembre 1987;

2<sup>o</sup> l'arrêté royal du 27 juin 1983 portant introduction de la classification fonctionnelle et économique des recettes et des dépenses lors de l'établissement du budget et des comptes par les centres publics d'aide sociale;

3<sup>o</sup> l'arrêté ministériel du 12 juillet 1983 portant classification fonctionnelle et économique normalisée des recettes et des dépenses pour l'établissement du budget et des comptes des centres publics d'aide sociale;

4<sup>o</sup> les arrêtés ministériels des 1<sup>er</sup> juillet 1985, 29 septembre 1986, 25 janvier 1988, 4 novembre 1988, 31 juillet 1989, 31 juillet 1990, 28 février 1992, 27 novembre 1992, 15 juillet 1993 modifiant l'arrêté ministériel du 12 juillet 1983 portant classification fonctionnelle et économique normalisée des recettes et des dépenses pour l'établissement du budget et des comptes des centres publics d'aide sociale;

5<sup>o</sup> l'arrêté ministériel du 29 octobre 1990 fixant certaines modalités relatives à l'établissement du tableau de tête du budget des centres publics d'aide sociale en ce qui concerne la prise en considération des créances douteuses;

6<sup>o</sup> l'arrêté ministériel du 15 décembre 1992 portant des mesures d'exécution des dispositions prévues à l'article 91, § 1<sup>er</sup>, alinéas 3 et 4, de la loi du 8 juillet 1976 organique des centres publics d'aide sociale modifiée par la loi du 5 août 1992;

7<sup>o</sup> l'arrêté du Collège réuni de la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale du 25 novembre 1993 modifiant l'arrêté ministériel du 12 juillet 1983 portant classification fonctionnelle et économique normalisée des recettes et des dépenses pour l'établissement du budget et des comptes des centres publics d'aide sociale de la Région de Bruxelles-Capitale.»

**Art. 2.** Artikel 87 van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn, gewijzigd bij de wet van 5 augustus 1992, wordt door het volgende artikel vervangen :

«Artikel 87. — Het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie stelt de voorschriften inzake de comptabiliteit van de openbare centra voor maatschappelijk welzijn en het algemeen reglement hiervan vast.

Het kan, met instemming van elke betrokken raad voor maatschappelijk welzijn, uiterlijk op 31 december 1996 voorschriften vaststellen voor de comptabiliteit van een of meer openbare centra voor maatschappelijk welzijn.

Onder voorbehoud van het eerste en het tweede lid van dit artikel, zijn op de openbare centra voor maatschappelijk welzijn van toepassing :

1<sup>o</sup> het besluit van de Regent van 10 februari 1945 houdende algemeen reglement op de gemeentelijke comptabiliteit, zoals laatst gewijzigd bij het koninklijk besluit van 15 december 1987;

2<sup>o</sup> het koninklijk besluit van 27 juni 1983 tot invoering van de functioneel-economische classificering van de ontvangsten en de uitgaven in de begroting en de rekeningen van de openbare centra voor maatschappelijk welzijn;

3<sup>o</sup> het ministerieel besluit van 12 juli 1983 tot vaststelling van de genormaliseerde functionele en economische classificering van de ontvangsten en uitgaven voor het opstellen van de begroting en de rekeningen van de openbare centra voor maatschappelijk welzijn;

4<sup>o</sup> de ministeriële besluiten van 1 juli 1985, 29 september 1986, 25 januari 1988, 4 november 1988, 31 juli 1989, 31 juli 1990, 28 februari 1992, 27 november 1992, 15 juli 1993 tot wijziging van het ministerieel besluit van 12 juli 1983 tot vaststelling van de genormaliseerde functionele en economische classificering van de ontvangsten en uitgaven voor het opstellen van de begroting en de rekeningen van de openbare centra voor maatschappelijk welzijn;

5<sup>o</sup> het ministerieel besluit van 29 oktober 1990 tot vaststelling van zekere bepalingen met betrekking tot het opstellen van de koptabel van de begroting van de openbare centra voor maatschappelijk welzijn wat betreft de twijfelachtige vorderingen;

6<sup>o</sup> het ministerieel besluit van 15 december 1992 houdende uitvoeringsmaatregelen van de bepalingen voorzien in artikel 91, § 1, 3<sup>e</sup> en 4<sup>e</sup> lid, van de organieke wet van 8 juli 1976 betreffende de openbare centra voor maatschappelijk welzijn, gewijzigd bij de wet van 5 augustus 1992;

7<sup>o</sup> het besluit van 25 november 1993 van het Verenigd College van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie van Brussel-Hoofdstad tot wijziging van het ministerieel besluit van 12 juli 1983 tot vaststelling van de genormaliseerde functionele en economische classificering van de ontvangsten en uitgaven voor het opstellen van de begroting en de rekeningen van de openbare centra voor maatschappelijk welzijn van het Brussels Hoofdstedelijk Gewest.»

Pas d'observations ?

Geen bezwaar ?

— Adopté.

Aangenomen.

**Art. 3.** La présente ordonnance entre en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 1995.

**Art. 3** Deze ordonnantie treedt in werking op 1 januari 1995.

Pas d'observations ?

Geen bezwaar ?

— Adopté.

Aangenomen.

**M. le Président.** — Le vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance aura lieu cet après-midi.

De stemming over het geheel van het ontwerp van ordonnantie zal deze namiddag plaatshebben.

## INTERPELLATIONS — INTERPELLATIES

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les interpellations.

Aan de orde zijn de interpellaties.

**INTERPELLATIE VAN DE HEER DOLF CAUWELIER TOT DE HEREN DIDIER GOSUIN EN RUFIN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE «DE VERTRAGING VAN HET JAARVERSLAG 1994 VAN DE «STAAT VAN DE ARMOEDE IN HET BRUSSELS HOOFDSTEDELIJK GEWEST»**

**TOEGEVOEGDE INTERPELLATIE VAN DE HEER PAUL GALAND, OVER «DRIE ASPECTEN VAN DE STRIJD TEGEN DE ARMOEDE, DE VOORTGANG VAN HET VERSLAG 1994 OVER DE STAAT VAN DE ARMOEDE (1993), DE REACTIES VAN HET COLLEGE TEN AANZIEN VAN DE OPROEP VAN DE OCMW'S IN VERBAND MET DE TOENEMENDE PROBLEMEN INZAKE DE VOORSCHOTTEN OP SOCIALE UITKERINGEN, DE COORDINATIE VAN DE STRIJD TEGEN DE ARMOEDE TE BRUSSEL TUSSEN DE VERSCHILLENDE OVERHEIDSINSTANTIES IN HET BRUSSELSE GEWEST»**

*Bespreking*

**INTERPELLATION DE M. DOLF CAUWELIER A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT «LE RETARD DU RAPPORT ANNUEL 1994 SUR L'ETAT DE LA PAUVRETE DANS LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE»**

**INTERPELLATION JOINTE DE M. PAUL GALAND CONCERNANT «TROIS ASPECTS DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE, L'ETAT D'AVANCEMENT DU RAPPORT 1994 SUR L'ETAT DE LA PAUVRETE (ANNEE 1993), LES REACTIONS DU COLLEGE FACE A L'APPEL DES CPAS DEVANT LE PROBLEME GRANDISSANT DES AVANCES DE PRESTATIONS SOCIALES, LA COORDINATION DE LA LUTTE CONTRE LA PAUVRETE A BRUXELLES ENTRE LES DIFFERENTS POUVOIRS AGISSANT EN REGION BRUXELLOISE»**

*Discussion*

**De Voorzitter.** — De heer Cauwelier heeft het woord voor het ontwikkelen van zijn interpellatie.

**De heer Dolf Cauwelier.** — Mijnheer de Voorzitter, heren Collegeleden, dames en heren, tijdens de plenaire vergadering van 24 maart 1994 hebben wij — gelukkig met meer volk dan vandaag — een boeiende discussie gevoerd over het eerste armoederapport dat zorgvuldig was voorbereid in de commissie. Dat armoederapport heeft interessante perspectieven geopend en aangetoond dat omzeggens alle fracties belangstelling hebben voor het probleem. Het lijkt mij een goede traditie elk jaar in deze vergadering over het probleem van de armoede te spreken, dat voor mij het probleem nummer één in Brussel is. Heel wat Brusselse politici en verantwoordelijken willen echter in de eerste plaats Brussel in het buitenland, in Europa, ja zelfs in Israël een aantrekkelijk imago meegeven. Ze vragen zich daarbij af hoe ze mensen van buiten Brussel naar Brussel kunnen halen in de hoop dat deze nieuwe Brusselaars belastingen zullen betalen en zo de zwakke financiële situatie kunnen opkrikken. Ik

hoor weinig Brusselse politici verklaren dat het belangrijkste probleem in Brussel is, de mensen die er al wonen meer kansen te geven: betere leefomstandigheden, een betere huisvesting zodat ze niet in een tent moeten overnachten, niet van het ene OCMW naar het andere moeten trekken dat dan nog heel bureaucratisch werkt terwijl het veeleer gemakkelijk toegankelijk zou moeten zijn. 10 procent van de Brusselaars leeft in de miserie en die miserie is het gevolg van «exclusion sociale», zoals de Fransen het zo kernachtig zeggen. Die miserie is dus geen accident, geen toeval. Mensen worden door het systeem uitgestoten. En als men goed naar sommige politici luistert, dan blijkt dat zij nog het liefst van die 10 procent af zouden zijn. Destijds kon men dat soort sukkelaars nog weggagen uit de Marollen om ze naar de Bon Air te sturen. «Dans ce bled» was men ervan af. Vandaag kan dat niet. Om een gelijkaardig effect te hebben, zou men ze veel verder moeten kunnen sturen. Ik herhaal het, voor mij en voor al degenen die zich om dit probleem bekommeren is de armoede het probleem nummer één van Brussel.

Vorige maandag ben ik gaan luisteren naar de debatten tijdens het Forum tegen de Armoede — eenzelfde initiatief ging door in Gent; daar namen Eerste Minister Dehaene en Karel Van Miert deel aan de discussies — dat plaatsvond in de Magdalena-zaal en waar onder andere Koningin Fabiola en Minister Santkin aanwezig waren. Er waren duizenden belangstellenden, maar ik heb daar weinig collega-raadsleden gezien. Overigens zijn wij ook nu niet talrijk.

De op het Forum naar voren gebrachte aanklacht was indrukwekkend. Ik beken dat ik, toen ik de zaal verliet, intriestig was omdat ik een kloof moest vaststellen. Voor de eerste keer ging een panel deskundigen — onder andere de heer Eylenbosch van het OCMW, medewerker van het model-OCMW van Charleroi, Brusselse deskundigen, mensen uit de privé-sector, de briljante Ricardo Petrella en Professor Jan Vrancken, Europese armoedespecialisten, — de dialoog aan met mensen van de Vierde Wereld, afgevaardigden van de organisatie van ATD-Vierde Wereld en verschillende organisaties van laaggeschoolden, thuislozen, enzovoort, maar met hun wrok, hun woede en hun angst die zij daar hebben uitgeschreeuwd, wisten degenen die hulp moeten bieden, geen blijf.

Nadien ben ik naar de herdenking bij de Steen van Armoede gegaan die ook in Gent en New York plaatsvond. We stonden daar met honderdvijftig tot tweehonderdvijftig man, waaronder mevrouw de T' Serclaes, hoofdindienster van de ordonnantie over de armoede. Ik moet haar feliciteren, want zij was daar niet om politieke eer te halen; zij was daar anoniem.

Met de goedkeuring van de voornoemde ordonnantie hebben wij een stap gezet in de goede richting in de strijd tegen de armoede. Wanneer ik dus nu interpelleer, dan is dat opdat wij op de ingeslagen weg zouden doorgaan. Onze goede voornemens mogen niet verwateren; wij moeten ook dit jaar nog een ernstige inspanning doen.

Men kan daarop antwoorden dat de Raad daar toch mee bezig is. Welnu, laat ik even enkele bepalingen van ordonnantie in herinnering brengen, ordonnantie die unaniem en met algemeen en laaiend enthousiasme — men is toch zo blij een ordonnantie te kunnen goedkeuren; dan is men er weer eens van af, want men heeft toch een tekst over armoede — werd aangenomen.

Volgens de ordonnantie moet er jaarlijks en uiterlijk op 30 september een rapport over de stand van zaken in verband met de armoede worden ingediend, zodanig dat het nog voor het einde van het jaar door de Raad kan worden besproken. Het vorige rapport haalde die deadline niet. Het was pas klaar in december 1993. Niemand is evenwel over de late indiening gestruikeld, noch in commissie, noch in openbare vergadering.

De heer Carton heeft dus op korte tijd schitterend werk geleverd. Zijn degelijk — zij het iets te oppervlakkig — rapport, heeft onze ogen geopend en was een goede basis voor een interessante discussie in de Commissie. Wij moeten nu op de ingeslagen weg verder gaan en alles in het werk stellen om dit jaar opnieuw over een degelijk rapport te kunnen beschikken over bepaalde deelaspecten van de armoedebestrijding.

Uit de bespreking in de Commissie en op het Forum tegen armoede in de Magdalenazaal, heb ik geleerd dat twee zaken van essentieel belang zijn. Wij moeten inderdaad kunnen beschikken over goede cijfers over de armoede in Brussel. Op het ogenblik is dit nog niet het geval. Wij moeten ook over goede signalisatiefiches kunnen beschikken.

Toch komt het er in de eerste plaats op aan een idee te hebben over de armoedebeleving, *le vécu de la pauvreté*. Wat betekent het arm te zijn, nergens aan de bak te komen, geen huis te kunnen vinden, in het OCMW niet te worden begrepen, de ouderlijke macht over de kinderen te verliezen? Dit moet in kaart worden gebracht opdat mensen die zich inzetten voor de armoedebestrijding daarop zouden kunnen inspikken.

In de tweede plaats moeten wij, veeleer dan ons te beroepen op het sociaal zekerheidsstelsel, concrete oplossingen bieden die zichtbaar zijn voor de betrokkenen.

Op dit vlak staan we nergens. Wij hebben nog geen Minister voor armoedebestrijding. Na afloop van het vorige debat over armoedebestrijding heb ik erop aangedrongen dat in Brussel een commissaris voor de armoedebestrijding zou worden aangesteld, een Paula d'Hondt voor de armoedebestrijding op Brussels niveau. Zoals wij beschikken over een Centrum voor gezondheidsobservatie en over allerlei andere observatiecentra, zou deze commissaris moeten kunnen beschikken over een centrum voor de observatie van de groeiende sociale uitsluiting. Op het ogenblik ontbreekt dit nog steeds.

Er wordt wel stilaan vorm gegeven aan de verzuchtingen van de Commissie, maar ik vrees dat het College «stoemelings» het volgend debat vooruitschuift naar volgend jaar. Eind juni heeft het Verenigd College beslist om studies te laten uitvoeren, onder meer door *La Fondation Travail-Université* (FTU) van de heer Luc Carton en de groep Critias van de ULB. Een belangrijk deelaspect waarover een rapport wordt gevraagd, is het armoedebeleid van de Brusselse OCMW's. Pas onlangs verscheen in de krant het bericht over een vacature voor een voltijds tijdelijk wetenschappelijk medewerker die van 1 november 1994 tot 30 september 1995 aan het werk kan voor de evaluatie van het armoedebeleid van de Brusselse OCMW's.

(M. Demannez, Vice-Président, remplace M. Pouillet au fauteuil présidentiel)

(De heer Demannez, Ondervoorzitter, vervangt de heer Pouillet als Voorzitter)

Als de onderzoeker nog moet worden aangeworven, wanneer zal zijn rapport dan klaar zijn? Wanneer zal het worden doorgestuurd, vertaald zijn en wanneer zal het dan uiteindelijk bij ons terecht komen? Ik ben bang dat het nog een hele tijd zal duren en daarom wil ik de leden van het College toch een aantal specifieke vragen stellen.

Tijdens de Commissievergadering in maart hebben wij op drie zaken aangedrongen. Ten eerste, moeten de sociale indicatoren die eigen zijn aan de armoede in Brussel worden verrijkt. Arm zijn in Brussel is niet hetzelfde als arm zijn in het Pajottenland of in Geel. De omstandigheden zijn anders en armoede wordt in Brussel anders beleefd. Ten tweede hebben wij gevraagd het OCMW-beleid inzake armoede nauwkeurig te

onderzoeken. Ten derde willen wij een diepgaander onderzoek naar de individuele armoedegeschiedenis van de burgers. In aansluiting hierop heb ik nog iets gevraagd. De heer Eylenbosch, voorzitter van een belangrijke groep OCMW-mensen, had ons gezegd dat de gezondheidszorg onbetaalbaar wordt. Daarom heb ik in de vergadering van 8 juli gevraagd een onderzoek te laten uitvoeren door het Centrum voor Gezondheidsobservatie. Mijn vraag is nu hoever het met al deze studies staat. Mijnheer de Minister, u hebt verscheidene onderzoeksinstanties ingeschakeld en dat pleit in uw voordeel.

Ik sta daar dus hoegenaamd niet negatief tegenover, maar vraag me wel af of we dit jaar nog een verslag krijgen, eventueel een tussentijdsverslag, waarover dan een ernstig debat kan worden gevoerd.

Ik heb de leden van het College reeds een paar keer geprikkeld door te vragen hoever het stond met het vierde Europees programma tegen de armoede. Zullen wij daar ons steentje toe bijdragen? Vorige keer heeft Minister Grijp mij gevraagd hem de nodige tijd te geven, omdat hij daar inderdaad ernstig mee bezig was. Mijnheer de Minister, u hebt nu de tijd gekregen en graag kreeg ik van u dan ook een antwoord. (*Applaus.*)

**M. le Président.** — La parole est à M. Galand pour développer son interpellation jointe.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, vous connaissez l'importance que mon parti, comme beaucoup d'autres membres de notre Assemblée, accorde à la lutte contre la pauvreté.

Je me permets de rappeler l'esprit dans lequel, avec mon groupe, j'ai abordé ce sujet et dans lequel nous continuons à le faire: le refus de la polémique politicienne spécialement sur ce sujet; la mobilisation et le rassemblement du plus d'énergies possibles dans une perspective de reconnaissance des droits des personnes et de promotion de la dignité de chaque citoyen, des plus démunis en particulier.

Donc, que ce soit au niveau des débats politiques, des études, des recherches ou des politiques mises en œuvre, nous voulons être fidèles à ces exigences éthiques pour que la situation et la vie des personnes en état de pauvreté soient un ferment de la réflexion et de l'action pour une société en recherche et en progrès d'humanité.

Nous affirmons qu'en général, l'exclusion d'un de ses membres déforce l'ensemble de la société. Au contraire, la participation de chacun renforce celle des autres. C'est donc un principe de solidarité, au sens le plus fort du terme, qui guide notre action et je pense à celle de notre Assemblée quand, par exemple, elle a approuvé — à l'exception du FN et du *Vlaams Blok* — les recommandations pour le rapport 1993 à établir en 1994.

Chers Collègues, Messieurs les Ministres, nous pensons que l'ordonnance proposée en 1991 par Mme de T'Serclaes, alors chef du groupe PSC, soutenue par l'ensemble des autres chefs de groupes de notre Assemblée, peut représenter une avancée importante dans la lutte contre la misère. Sa bonne application est un des éléments importants pour positionner notre Région de Bruxelles-Capitale dans le peloton de tête des métropoles européennes dans cette lutte, ce qui, soit dit en passant, est une façon plus valable de nous positionner parmi les villes capitales de l'Union européenne que de couler du béton à tort ou à travers. Je pense que nous sommes actuellement la première des Régions d'Europe où la loi oblige l'établissement d'un rapport annuel sur l'état de la pauvreté en concertation avec les acteurs du terrain et qui puisse faire l'objet d'un débat démocratique aussi solidement étayé.

Cette dernière considération m'amène à une première question: avez-vous demandé aux chercheurs attelés au 2<sup>e</sup> rapport

bruxellois de tenir compte des conclusions du Programme européen Pauvreté 3 ainsi que du rapport fédéral initié par Mme Onkelinx et qui a fait l'objet d'un forum à la Madeleine, ce lundi 17 octobre, journée mondiale du refus de la misère ?

En sens inverse, le premier rapport bruxellois a-t-il été transmis aux responsables fédéraux et européens de la lutte contre la pauvreté ?

Je pense avoir ainsi brièvement mais suffisamment rappelé toute l'importance que nous accordons à la bonne application de l'ordonnance imposant l'établissement d'un rapport annuel sur l'état de la pauvreté à Bruxelles.

Cette ordonnance prévoit en son article 5 que le rapport annuel soit déposé par le Collège sur le Bureau de notre Assemblée parlementaire au plus tard le 30 septembre de l'année qui suit celle pour laquelle il est établi.

Donc, le rapport pour l'année 1993 aurait dû, d'après ce texte de l'ordonnance, être déposé le 30 septembre 1994.

De même, suivant l'ordonnance, le premier rapport aurait dû être finalisé le 30 septembre 1993 pour l'année 1992.

Le Collège à l'époque avait un peu tardé à le mettre en route et nous avons disposé de ce premier rapport fin décembre 1993.

Notre Assemblée a fait diligence et a pu présenter ses recommandations pour l'établissement du rapport suivant avant la fin du mois de mars 1994. Après les débats en commission, elle a accepté qu'un délai complémentaire pour le dépôt du rapport 1993 soit toléré jusque fin 1994.

Je ne vous ferai donc pas, Messieurs les Ministres, le reproche de n'avoir pas encore déposé le rapport 1993. Mais ce qui nous inquiète, M. Cauwelier et moi-même, c'est qu'une mauvaise habitude se prenne à l'avenir: l'exception ne peut devenir la règle.

Il ne faut pas non plus que ce délai supplémentaire soit lui-même dépassé. Je ne reprendrai pas l'ensemble des considérations de M. Dolf Cauwelier mais, alors que notre Assemblée a fait diligence et vous a transmis ses recommandations à la fin du mois de mars 1994, je voudrais que vous nous expliquiez pourquoi les contrats avec des équipes de recherche en vue de réaliser le rapport 1994 n'ont été conclus, me semble-t-il, qu'en septembre de cette année et que certaines équipes n'ont eu les moyens de commencer leur travail que ce mois-ci. Peut-être me démentirez-vous et tant mieux. Comme vous me l'aviez pourtant écrit, la décision politique avait été prise en Collège le 9 juin 1994, ce qui était déjà assez tard par rapport aux échéances prévues par l'ordonnance. Dans votre réponse, vous annoncez un rapport intérimaire pour le 31 décembre 1994 et le rapport global pour mai 1995. Si le rapport de 1995 concerne l'année 1993, nous aurons aggravé le retard du précédent rapport. Où en serons-nous en mai 1995 pour le rapport sur l'année 1994 ?

Plus inquiétant, où en est-on au sujet de la priorité mise en avant par notre Assemblée au sujet des « situations vécues par les personnes les plus démunies en ce qui concerne l'accès aux soins de santé » (c'est le point A4, tiret 1, du texte de la recommandation) ? Lors de ses travaux, la Commission des Affaires sociales avait souligné l'importance de cette problématique. A ce sujet, au début de ce mois, le Collège n'en était qu'aux premiers balbutiements.

En réponse à une question de M. Cauwelier, en juin, M. Chabert avait pourtant répondu que l'Observatoire de la Santé se chargeait de cette partie du rapport 1994. Ce n'est pas en soi une mauvaise idée encore que l'Observatoire de la Santé ne soit pas un centre d'études mais, comme son nom l'indique, un observatoire; de plus la disparition de la Province de Brabant

sous sa forme actuelle modifiera son statut précaire. A ma connaissance, l'Observatoire ne compte que deux personnes qui n'y travaillent pas à temps plein et qui ne disposent ni de l'infrastructure ni des moyens nécessaires.

Messieurs les Ministres, quels sont les moyens complémentaires qui ont été alloués à l'Observatoire de la Santé pour pouvoir réaliser cette partie du rapport et avec qui va-t-il travailler, à moins qu'un autre opérateur n'ait été choisi ?

Vous me répondrez peut-être que l'Observatoire dépend plutôt des Ministres Chabert et Harmel mais même si vous êtes arrangés avec eux pour cette partie du rapport, la responsabilité politique de sa bonne fin vous revient.

Messieurs les Ministres, pourriez-vous me rassurer sur l'échéance de fin 1994 pour le rapport 1993, y compris l'application d'une autre recommandation de notre Assemblée qui demande que la table ronde avec les associations de terrain, prévue à l'article 4 de l'ordonnance, soit organisée avant la rédaction finale des conclusions des équipes de recherche ? Notre Assemblée avait appuyé en cela une demande insistante des acteurs de terrain.

Messieurs les Ministres, ma première préoccupation concernant le rapport sur l'année 1993 est qu'il soit pertinent. Il ne faudrait donc pas faire accélérer artificiellement un travail de recherches dont, de toute façon, sa bonne réalisation nécessite un certain délai. Si un retard plus long que prévu, (c'est-à-dire la tolérance de trois mois acceptés par notre Assemblée et dont j'ai parlé tout à l'heure) est devenu inévitable et que vous étalez l'étude sur deux ans, il faudrait une explication politique et prendre des mesures dès maintenant pour qu'il n'en soit plus ainsi pour les années suivantes. Nous devrions en débattre de façon approfondie en Commission des Affaires sociales pour dégager un accord politique, car il ne faudrait pas détourner l'ordonnance de son objet, c'est-à-dire un rapport et une concertation annuels qui permettent de mieux cerner l'importance et la gravité de la pauvreté en Région bruxelloise, d'évaluer les politiques de prévention et de lutte contre la pauvreté et qui dégagent les voies efficaces de réinsertion.

Enfin, je suis également préoccupé quand je constate que pour la réalisation du rapport 1993 plusieurs opérateurs ont été choisis par le Collège, au lieu d'un seul en 1993, sans savoir qui assurera la cohérence générale de la rédaction.

C'est avec beaucoup d'intérêt que j'écouterai votre réponse à ce sujet. J'ai ajouté, Messieurs les Ministres, deux questions complémentaires à ma demande d'interpellation.

Premièrement, je fais référence à une enquête récente de l'Union des Villes et des Communes. Il me semble que nous devons être très attentifs et vigilants aux suites à réserver à l'appel des CPAS, qui sont confrontés à une augmentation des avances qu'ils doivent consentir sur des prestations sociales auxquelles les personnes auraient droit mais qui sont réglées avec retard ou dont les dossiers rencontrent des obstacles administratifs. Cela concerne principalement les avances sur allocations de chômage et les prestations familiales prétendument garanties. La complexité abusive de certaines législations et la lenteur irresponsable de certaines administrations sont en cause. Les travailleurs sociaux et la trésorerie des CPAS se trouvent ainsi mobilisés pour pallier des carences d'autres niveaux institutionnels. Des heures de travail et l'argent des avances ne peuvent donc être utilisés pour le travail social de prévention et de réinsertion du CPAS, entre autres auprès des personnes les plus démunies, alors que les phénomènes d'exclusion sociale sont en augmentation et que les manifestations des personnes sans domicile fixe devant les CPAS nous le rappellent ces jours-ci.

Si la Région fait des efforts pour avancer dans la lutte contre la pauvreté, pour soutenir les CPAS et si d'autre part, ces efforts sont, en partie, annihilés par des carences provenant d'autres niveaux institutionnels et administratifs, on retombe dans un cercle vicieux.

Messieurs les Ministres, quelles ont été à ce sujet vos interventions auprès des instances fédérales et des institutions en cause? Quel appui avez-vous apporté à ce sujet aux CPAS bruxellois?

Pour rappel, l'ordonnance instituant le rapport annuel prévoit, en son article 2.3, qu'il comporte le relevé du nombre et du type des avances sur allocations sociales.

Ma deuxième question complémentaire porte sur la coordination de la lutte contre la pauvreté en Région bruxelloise. Plusieurs pouvoirs interviennent en Région bruxelloise dans le cadre de la lutte contre la pauvreté. Sans parler de la CCC, la *Vlaamse Gemeenschapscommissie* a développé un programme ciblé; la Commission communautaire française a de larges compétences sociales et de santé; la politique de l'emploi et du logement revient au CRB. Les communes ont également beaucoup de compétences à ce sujet. Je voudrais donc savoir quels ont été les progrès réalisés sous l'égide du Collège pour organiser et renforcer cette coordination.

Mon groupe proposera qu'à l'avenir, ce soit le Ministre-Président et Président du Collège réuni qui veille à cette coordination car la pauvreté est un phénomène global qui touche toutes les dimensions de la vie (emploi, logement, aide sociale, santé). De plus, cette attribution indiquerait clairement qu'il s'agit d'une priorité politique pour l'ensemble du Gouvernement et du Collège.

Permettez-moi enfin de réaffirmer que, comme des Collègues socialistes et moi-même l'avons plusieurs fois rappelé à cette tribune, le rempart le plus important contre la précarité est notre système de sécurité sociale. Même si des améliorations et des réajustements sont nécessaires, il doit être préservé. Son démantèlement rendrait la lutte contre la misère quasi impossible. Sa communautarisation rendrait cette lutte incoordonnable à Bruxelles. Donc, ceux qui plaident en ce sens, je les considère comme les ennemis politiques de la solidarité, principe qui sous-tend toute mon interpellation. Je vous remercie de votre écoute. *(Applaudissements sur plusieurs bancs.)*

**M. le Président.** — La parole est à Mme Foucart.

**Mme Sylvie Foucart.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je voudrais, au nom du groupe socialiste, me joindre aux propos qui ont été tenus, aux questions qui ont été évoquées et aux interrogations qui ont été posées au Ministre.

Sans vouloir provoquer chez vous une montée d'adrénaline comme vous en avez connue hier, je voudrais vous poser succinctement trois questions plus précises. Au cours des discussions que nous avons eues au sein de la Commission des Affaires sociales, nous avons entendu M. Carton, notamment, insister sur l'importance du logement et la perte de potentiel en logement comme facteur de déclenchement de la précarité.

Par ailleurs, nous savons que diverses organisations, comme IRIS ou le Forum de lutte contre la pauvreté, tentent d'intervenir dans le domaine du logement des plus démunis, malgré le manque flagrant de moyens qui leur sont alloués.

Des synergies auraient donc dû — et devraient toujours — être mises en place entre les compétences au niveau de la Région et au niveau de la CCC pour augmenter les moyens de lutter concrètement, sur le terrain, dans un créneau de la pauvreté dont personne n'ignore plus l'importance.

Monsieur le Ministre, ma question est de savoir si ces synergies ont été pratiquement et efficacement mises en place. Avec quels moyens et quels résultats?

Au cours de nos discussions, nous avons également entendu M. Eylenbosch insister sur l'aggravation constante des problèmes d'accès aux soins de santé. Je ne reviendrai pas sur les développements tout à fait judicieux qui ont été faits jusqu'à présent sur ces questions. Toutefois, je voudrais relever que M. Eylenbosch avait très précisément demandé d'urgence des propositions concrètes pour résoudre ces problèmes. La notion d'urgence avait d'ailleurs été unanimement relayée par la commission. Je vous demande donc si ces propositions existent. Quelque chose a-t-il été fait sur le terrain? Je pense plus particulièrement à l'Observatoire de la Santé.

Enfin, la Commission des Affaires sociales avait également répertorié un certain nombre de questions qui visaient à préciser les notions de pauvreté telles qu'elles ressortaient des fichiers des CPAS. Notre Commission avait en outre insisté sur la nécessité de tester sur le terrain, auprès des plus démunis eux-mêmes comme auprès des travailleurs de première ligne, les résultats des recherches théoriques sur les fichiers, les indicateurs sociaux, les seuils de pauvreté, etc.

En clair, la Commission avait souhaité, après s'être entourée de toutes les précautions requises, donner une dimension pratique au rapport sur l'état de la pauvreté en Région bruxelloise.

Ma dernière question est la suivante: comment cette mise à l'épreuve de la théorie par la réalité du terrain est-elle organisée dans le cadre des recherches actuelles, aussi bien en ce qui concerne la méthodologie utilisée que les différentes étapes choisies pour cette confrontation? *(Applaudissements sur les bancs de la majorité.)*

**M. le Président.** — La parole est à Mme Willame.

**Mme Magdeleine Willame-Boonen.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, la mise en œuvre de l'ordonnance du 11 juillet 1991 votée, rappelons-le, à l'initiative du groupe PSC, vise à l'élaboration d'un rapport annuel sur l'état de la pauvreté en Région bruxelloise et prévoyait un premier rapport pour septembre 1992.

Ce premier rapport a été clôturé le 30 novembre 1993. Le retard a néanmoins été tout à fait justifié par les difficultés techniques rencontrées dans l'élaboration de ce premier rapport et par l'étendue de l'objet de celui-ci.

Cette première analyse de l'état de la pauvreté a donné lieu à de longues discussions et à des recommandations que nous avons votées le 24 mars 1994.

Cependant, l'annalité du rapport requiert que celui de 1994 relatif à l'année 1993 soit sur la table des Ministres dans les prochains jours.

En juin dernier, le Ministre compétent nous précisait que la première partie du rapport nous parviendrait pour le 31 décembre 1994 et le rapport global pour le 31 mai 1995.

Vu l'importance de ce travail, vu les questions complémentaires que nous avons posées en commission, ces délais ne nous semblent pas anormaux... dans la mesure où ils sont respectés.

Au-delà des questions de ce rapport et des délais s'y rapportant, il faut rappeler, comme M. Cauwelier l'a fait longuement, que le problème de la pauvreté est de plus en plus présent à Bruxelles.

Toujours angoissant à la veille de l'hiver, il nous interpelle même si l'on entend dire qu'une certaine reprise économique

s'annonce, qu'une croissance de 1,7 pour cent et de 2,6 pour cent prévue pour l'année prochaine.

En effet, suivant les analyses, le taux de chômage ne devrait pas descendre en dessous de 14 pour cent de la population active dans notre pays. Cette reprise annoncée ne se traduirait donc pas par une création massive d'emplois, mais tout au plus par une très lente et très progressive réduction du nombre de chômeurs. Il est donc, aujourd'hui autant qu'hier, extrêmement utile de surveiller l'état de la pauvreté de notre Région.

Dans ce cadre, je tiens à développer quelques points que nous avons soulevés en mars dernier lors de notre intervention relative au premier rapport sur l'état de la pauvreté et qui touchent au « vécu » de la pauvreté dont a parlé M. Cauwelier, mon Collègue.

#### Primo

Je suppose que le rapport répondra, à nos questions. Que deviennent les exclus du chômage qui risquent d'être de plus en plus nombreux, problème auquel nous avons été sensibilisés par la récente campagne (malheureusement fort dissuasive et très « anti-sociale ») pour les ALE ?

Retrouve-t-on ces exclus du chômage au minimex ?

Nous insistons particulièrement pour que ces personnes soient suivies afin que l'on puisse se rendre compte si les personnes qui sont exclues du chômage tombent ou non dans le cercle de la pauvreté et de l'exclusion, ou si elles ont une chance de s'en sortir, par une formation adéquate, par exemple.

#### Secundo

Il ne faut pas non plus perdre de vue la hausse des prix du logement. Nous nous réjouissons de voir qu'il y a un rapport annuel général (fédéral) sur l'état de la pauvreté en Belgique. Ce rapport général (fédéral) sur l'état de la pauvreté a fait apparaître que le logement moyen d'un deux chambres à Bruxelles équivalait en 86 à 63,7 pour cent du montant maximum du minimex.

*(M. Pouillet, Président,  
reprend place au fauteuil présidentiel)*

*(De heer Pouillet, Voorzitter,  
treedt opnieuw als voorzitter op)*

En 1991, on était passé à 93,6 pour cent. Cela a pour effet, et les CPAS le constatent, un retour massif des personnes âgées vers les homes, ce qui est en soit non critiquable mais représente un poids considérable dans les finances publiques. L'importance de la politique du logement de notre Région est essentielle, faut-il encore le rappeler. Et ceci nous amène au problème très actuel des sans domiciles fixes (SDF).

Chacun connaît le cercle vicieux. Lorsque l'individu n'a pas de domicile, il n'a pas droit au minimex.

A ce sujet, une réflexion d'une présidente d'un CPAS mériterait d'être approfondie. Celle-ci propose de donner aux sans-logis un statut comparable à celui des bateliers ou autres nomades à qui la loi autorise un domicile fictif. Ainsi, en France, ceux qui n'ont pas de logement touchent un revenu minimum d'insertion au bureau de poste où ils peuvent décider de se domicilier.

A ce double problème que représentent le logement et par conséquence le domicile, vient se greffer souvent le problème des jeunes majeurs à 18 ans en situation de rupture familiale.

Ils demandent à obtenir le minimex mais, parallèlement, souhaitent poursuivre leurs études. Celles-ci durent normale-

ment plusieurs années pendant lesquelles ils ne seront donc pas demandeurs d'emploi.

Il faut encore rappeler le nombre croissant de familles éclatées qui ont forcément des difficultés pour se loger. Il ne faut pas cacher son inquiétude face à cette question. Un quart des demandes de minimex sont dues à des problèmes familiaux.

Globalement, puisque la solidarité familiale — dans le sens très large du terme — a souvent disparu pour des raisons d'évolution sociologique, il faut se rendre compte de l'apparition d'un problème de solidarité humaine, au sens large. Ne préfère-t-on pas parfois envoyer notre aide aux populations en difficulté très loin de chez nous avant de voir les problèmes au coin de notre rue ?

#### Tertio

Il y a lieu encore de rappeler les axes prioritaires que sont l'accès aux soins de santé, la prévention aux problèmes de santé et la prévention en santé mentale.

Ainsi, par exemple, il ne faut pas négliger l'augmentation du ticket modérateur en matière de soins de santé, qui a un effet régulateur sur la sécurité sociale et frappe de plein fouet les plus pauvres, souvent âgés et en mauvaise santé, et qui doivent de plus renoncer à se faire soigner.

Enfin, je voudrais terminer en revenant au rapport annuel proprement dit et en posant deux questions sur des points concrets relatifs à ce rapport.

Nous avons, au printemps dernier, demandé que soit organisée la table ronde qui doit assurer le partenariat entre les CPAS et les centres sociaux privés ? Il avait été souhaité en effet que cette table ronde soit mise en place avant l'établissement des conclusions définitives du rapport de synthèse tel que prévu par l'article 3 de l'ordonnance. Peut-on savoir où en est précisément l'organisation de cette table ronde ?

Nous avons également recommandé d'apporter une aide logistique complémentaire aux CPAS afin de pouvoir présenter des réponses au rapport plus rapidement. Nous pensions en effet qu'une aide logistique de 30 à 35 personnes pour aider les CPAS à préparer ce rapport devait être envisagée corrélativement aux transferts du personnel venant de la province de Brabant.

Les Ministres compétents peuvent-ils nous dire si cette suggestion a pu se concrétiser ?

Pour conclure, Dom Elder Camara disait la chose suivante :

« Quand j'aide les pauvres, on dit que je suis généreux, quand je demande pourquoi ils sont pauvres, on dit que je suis communiste... »

Je voudrais le paraphraser en disant au contraire :

« Il est évident qu'aider les pauvres, c'est être généreux, mais lorsque l'on cherche à comprendre pourquoi ils sont pauvres, on cherche simplement à donner à cette générosité plus d'efficacité. »

Il ne faut pas perdre de vue que ce problème de précarité touche plus de 10 pour cent de la population de notre Région de Bruxelles-Capitale et nous savons que plus de 30 pour cent sont touchés par cette problématique.

Je vous remercie de votre attention.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Grijp, lid van het Verenigd College.

**De heer Rufin Grijp,** lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen. — Mijn-

heer de Voorzitter, Dames en Heren, ik ben overeengekomen met mijn Collega Gosuin dat wij elk een deel van de vragen voor onze rekening zullen nemen. Deze interpellaties zijn uitgelopen op een discussie over de miserie in Brussel, maar eigenlijk is dit een debat dat vandaag niet moet worden gevoerd.

Ik zal mij beperken tot een antwoord op de vragen van de heren Cauwelier en Galand over de vertraging opgelopen met het jaarverslag 1994.

Men zal zich herinneren dat wij vier à vijf maanden hebben gediscussieerd in de Commissie over de eerste conclusies. Die waren zo ruim dat wij er niet goed weg mee wisten. Daardoor hebben wij vertraging opgelopen voor het jaarverslag 1994. Bovendien werden ons bijkomende studies gevraagd die zo volumineus zijn dat ze niet in een minimum van tijd kunnen worden verwerkt. De leden van de Commissie en de Ministers bevoegd voor Welzijn zijn het erover eens geworden dat het jaarverslag voor 1994 in december 1994 bij de Voorzitter van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie zal worden ingediend. Overeenkomstig de opmerkingen gemaakt bij het eerste verslag werd het signalementskaartstelsel aangepast. Dit gebeurde tijdens een reeks werkvergaderingen met alle OCMW's. Voor wie het zich niet meer zou herinneren, wijs ik erop dat de signalementskaart verschillende gegevens bevat: algemene inlichtingen in verband met de OCMW's; inlichtingen in verband met de financiële situaties zoals rekeningen, begrotingen, meerjarenplannen enzovoort; informatie in verband met het vast bureau, de bijzondere comités en het personeel en tenslotte een aantal inlichtingen in verband met de eigenlijke werking van de OCMW's.

De verschillende OCMW's werden uitgerust met een informaticasysteem. Die informatisering loopt goed. De verschillende OCMW's kunnen nu met dezelfde logistieke steun de nodige gegevens verzamelen en beheren.

Deze beide maatregelen zijn efficiënt gebleken daar reeds einde juli 1994 17 van de 19 Brusselse OCMW's de gevraagde gegevens bij de diensten van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie hebben ingediend.

Tegelijkertijd heeft het Verenigd College in juli 1994 2 onderzoeksvereenkomsten goedgekeurd. De eerste werd afgesloten met de *Fondation Travail Université*. Dat onderzoek gebeurt in samenwerking met Professor Vranken van de UFSIA die ter zake veel ervaring heeft. De opdracht bestaat uit de behandeling van de sociale indicatoren die betrekking hebben op bijvoorbeeld werkloosheid, huisvesting, onderwijs en vorming en omvat onder meer de bijwerking van de gegevens voor 1993 betreffende de structuur van de inkomsten en het uitwerken van een Brusselse armoededrempel die de kosten aan het stedelijk leven omvat. Het is evident dat op het platteland en in andere steden de armoededrempel niet dezelfde is als in Brussel.

Ten tweede wordt gevraagd een syntheseverslag op te stellen over de kwantitatieve gegevens opgenomen in het signalementskaartstelsel en over de beschikbare trimestriële gegevens over 1994. Ten derde moet het beleid van de OCMW's inzake welzijnszorg en de kwalitatieve gegevens van het signalementskaartstelsel worden geëvalueerd. Ten vierde moeten er thematische seminaries over de kwalitatieve aanpak van het beleid en de praktijk worden ingericht.

Door het groot aantal opdrachten kan het werk, zoals de heren Cauwelier en Galand bepleiten, niet in september worden afgerond. Wij wensen daarentegen een uitvoeringsperiode die aanvangt op 1 juni 1994 en afloopt op 1 juni 1995. Toch is het belangrijk — verschillende commissieleden hebben daarop aangedrongen — dat een tussentijds verslag aan de Voorzitter van de Verenigde Vergadering wordt bezorgd, wat de discussie in de Commissie voor de Sociale Zaken nog dit jaar mogelijk maakt.

Aan mevrouw Willame doe ik opmerken dat gedurende het verloop van het onderzoek dat thans bezig is, rondetafelgesprekken per onderwerp zullen worden georganiseerd zodat een nauw contact met de basis verzekerd is.

Wat is het prijskaartje van dit alles? Het onderzoek kost bijna vijf miljoen frank, bedrag dat ten laste is van de begroting 1994.

Een tweede reeks onderzoeken wordt uitgevoerd door de *Cellule de Recherche Interdisciplinaire sur le Travail social et sur les Innovations de l'Action sociale*, afgekort CRITIAS, van de ULB. De CRITIAS zal in 1994 het dienstenaanbod in de welzijnssector onderzoeken vanuit het oogpunt «toegang tot de huisvesting en de opleiding». Ongetwijfeld zal mijn Collega, bevoegd voor huisvesting, hier meer over zeggen. Er zal uitdrukkelijk worden nagegaan hoe vraag en aanbod zich verhouden en er zullen oplossingen worden aangereikt die inspelen op de noden van het doelpubliek.

In 1995 komen de problemen van de werkgelegenheid en de individuele armoede aan bod en zal de relevantie van de specifieke Brusselse armoede drempel worden getoetst. De uitgave voor deze studie is gespreid over twee begrotingsjaren en belooft bijna 4,5 miljoen frank.

De begeleidingscomités voor beide onderzoeken zijn gelijk. De Vlaamse en de Franse Gemeenschapscommissie zijn erin vertegenwoordigd. Gok afgevaardigden van de openbare en de private sector maken er deel van uit, dit alles met de bedoeling een zo breed mogelijk overleg te realiseren en een coördinatie tussen de verschillende initiatieven en instanties tot stand te brengen.

Voornoemde onderzoeken vergen een belangrijke investering, ongeveer tien miljoen frank, en kosten heel wat tijd. Het is bijgevolg niet mogelijk alle onderdelen ervan binnen de periode van één jaar af te ronden.

De heer Cauwelier heeft een vraag gesteld over het Vierde Europees Programma voor de Armoedebestrijding. We hebben, zoals beloofd, contact genomen met de EG-deskundigen en -ambtenarij. Het Programma werd evenwel nog niet door de Europese Ministerraad goedgekeurd. Naar verluidt stond dit punt zelfs niet op de dagorde van de laatste vergadering in september. Het is vrijwel zeker dat een goedkeuring van dat Programma op het Franse Voorzitterschap zal moeten wachten. De vorm ervan en de beschikbare bedragen zullen dan ook pas op dat ogenblik kunnen worden bepaald. De heer Cauwelier loopt hoog op met Professor Vranken. Welnu, ik heb niet gewacht op de goedkeuring ervan om hem reeds in te schakelen.

In feite spreken wij hier over de vertraging in de uitvoering van een belangrijke taak die wij op ons hebben genomen. Velen zullen er met mij van overtuigd zijn dat onze middelen ontoereikend zijn. Onder meer mevrouw Willame heeft daarop gealludeerd. Het onderzoek zal er dan ook vooral op toegespitst zijn hoe wij met de schaarse middelen waarover wij beschikken de grootste nood kunnen opvangen. Ik heb ruime ervaring in de sociale sector. Indien wij vijf maal meer middelen zouden hebben dan vandaag het geval is, zouden wij de miserie in Brussel — en zij is groter dan de 10 procent waarover u spreekt, mevrouw Willame — ongetwijfeld beter kunnen bestrijden. (Applaus.)

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

**M. Didier Gosuin,** membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je voudrais apporter quelques

informations complémentaires en réponse notamment à l'interpellation de M. Galand et aux différentes questions posées par d'autres intervenants.

La Commission des Affaires sociales a attiré l'attention sur la nécessité de pouvoir tirer des enseignements sur les données chiffrées et de coller au plus près de la réalité.

Aussi, avons-nous demandé à la Fondation Travail Université d'analyser les données du fichier signalétique mais aussi les données statistiques trimestrielles établies par les CPAS.

Le fichier signalétique est ce rapport complet qui analyse en profondeur toute l'activité du CPAS. Il sert de rapport annuel que chaque CPAS doit établir mais aussi d'outil pour chaque conseil de l'aide sociale qui doit pouvoir en tirer des enseignements sur l'évolution de ses activités et des situations sociales rencontrées.

Les données statistiques trimestrielles sont des informations partielles que chaque CPAS communique lors de la réunion de la Conférence des Présidents et Secrétaires qui suit la fin d'un trimestre. Ces informations partielles relèvent l'évolution du nombre de demandes de minimex et d'aide sociale et indiquent les caractéristiques de la population aidée.

Le fichier signalétique a été nettement amélioré tant dans son contenu que dans sa forme.

D'une part, plusieurs réunions ont rassemblé tous les CPAS afin de relire avec eux le fichier signalétique, d'assurer une compréhension uniforme de ses rubriques, de l'amender dans le sens d'une interprétation commune de son contenu et de répondre aux questions des CPAS. Il a aussi été amendé dans le respect des remarques qu'il a suscitées lors de l'établissement du premier rapport sur l'état de la pauvreté, remarques inscrites dans le rapport.

D'autre part, les problèmes informatiques ont tous été résolus et chaque CPAS s'est vu mettre à sa disposition un matériel informatique adapté et uniforme.

Les résultats ont été concluants en terme d'efficacité; seuls deux CPAS nous ont adressé avec un retard significatif leur fichier signalétique.

Grâce aux données du fichier signalétique, il sera possible de disposer d'informations en termes de stock et de flux. En termes de stock, cela signifie que nous savons qu'il y a accroissement ou diminution bruts de l'aide sociale dans telle ou telle catégorie de population.

En termes de flux, nous connaissons combien de personnes ne recourent plus à l'aide sociale.

Il sera possible d'évaluer l'impact des politiques sociales en connaissant avec précision la durée pendant laquelle les diverses catégories de population doivent avoir accès à l'aide sociale;

C'est un vœu de notre Assemblée.

Pour répondre plus précisément à une question de M. Galand, je tiens également à souligner que nous avons souhaité nous assurer, en plus de la Fondation Travail Université, la collaboration du Professeur Vranken de l'Université d'Anvers afin de permettre une coordination du travail réalisé au niveau européen. M. Vranken a été choisi pour sa grande compétence dans ce domaine. En effet, non seulement, il est chargé d'établir un rapport sur la question depuis trois ans pour la ville d'Anvers, mais il a aussi coordonné le rapport belge réalisé par la Fondation Roi Baudouin et il participe activement à l'établissement du rapport européen.

La répartition des tâches entre la Fondation et l'Université d'Anvers est la suivante:

1) La FTU traitera du fichier signalétique des CPAS et des données trimestrielles en terme de stock et de flux:

— statistiques sur les aides;

— statistiques sur le nombre d'octroi, de refus, de prolongation, de recours, de litiges;

— statistiques sur les catégories de bénéficiaires (âge, sexe, statut familial);

— statistiques sur les mises au travail, les contrats d'insertion et les contrats d'intégration.

Sur base de ces données, un premier rapport intermédiaire sera déposé pour la fin décembre et immédiatement transmis à l'Assemblée réunie.

La Fondation Travail Université mettra à jour les indicateurs sociaux de 1993 et tentera de déterminer un seuil de pauvreté «bruxellois».

Elle analysera aussi les flux au départ des indicateurs sociaux et de l'observatoire des loyers.

2) Le professeur Vranken étudiera la situation des CPAS d'après leurs caractéristiques économiques, démographiques et sociales suivant la grille d'évaluation élaborée pour la ville d'Anvers. Puis, il tentera une évaluation qualitative des données de fichier et une connaissance des réseaux gravitant au départ et autour des CPAS, c'est-à-dire une évaluation interne et externe des CPAS.

Enfin, sur la base de la connaissance de ces réseaux, des séminaires seront organisés avec les responsables des politiques locales et des organisations sociales.

Si l'ordonnance enjoint de rédiger un rapport annuel, vous partagerez mon opinion, Monsieur Galand, qu'il faut aussi donner aux chercheurs la possibilité de travailler dans le calme et l'absence de précipitation.

Nous disposerons des premiers rapports pour la fin de cette année; ils constitueront déjà d'excellents enseignements et la base de la poursuite de notre dialogue.

Je souhaite que nous débattions dès le début de l'an prochain sur les conditions de faisabilité d'un rapport annuel complet. A moins que nous n'engagions une équipe importante de chercheurs, au sein de l'administration, je pense qu'il faudrait, d'une part, une analyse régulière et permanente des données statistiques à la lumière des indicateurs sociaux et du seuil de pauvreté bruxellois et, d'autre part, entreprendre des études pointues sur des situations bien isolées.

En ce qui concerne l'étude relative à la Santé, le Collège réuni a décidé de confier à l'Observatoire de la Santé la question de l'accès des populations défavorisées aux dispositifs de la Santé publique. L'Observatoire de la Santé a fixé trois axes de travail:

— Quels sont les principaux problèmes et besoins «santé» des personnes concernées?

— Où et pourquoi y a-t-il des difficultés d'accès des plus pauvres aux soins de santé?

— Qu'en est-il du «suivi» médical?

Pour ce faire, l'Observatoire de la Santé a élaboré une grille d'analyse et l'a soumise à un échantillon tout à fait représentatif des intervenants de la première ligne (médecins généralistes, maisons médicales, services d'urgence, organisations de santé, etc.).

Cette consultation va aboutir à une table ronde de manière à dégager une synthèse et orienter les étapes ultérieures de la recherche.

La recherche proprement dite devra prendre une double voie.

Tout d'abord, une consultation des personnes et des familles du quart-monde. A ce sujet, une proposition de partenariat a déjà été faite au Docteur Hendricks de ATD Quart-Monde.

Cela répond aux questions très concrètes formulées par ceux qui souhaitent savoir comment nous allions sur le terrain faire émerger essentiellement le « vécu ».

Ensuite, une recherche-action dans cinq ou six quartiers choisis par les intervenants spécialisés sur quatre questions :

- Quels sont les problèmes de santé ?
- Comment les expliquez-vous ?
- Comment tentez-vous d'y faire face ?
- Que mettre en place en termes de prévention et d'accès aux soins de santé ?

Dès à présent, dans le cadre d'un subside accordé par la province de Brabant, l'Observatoire de la Santé s'est lié au « Forum bruxellois de lutte contre la pauvreté », à « Médecins sans frontières » et à « Pharmaciens sans frontières », afin de lui apporter un soutien technique et financier.

Je veillerai à ce que cette recherche se coordonne avec celles confiées à la FTU, au professeur Vranken et au CRITIAS.

Très concrètement, ces quatre unités sont tenues de se rencontrer régulièrement pour coordonner ensemble le travail demandé.

A titre d'information, un groupe de travail a été constitué au sein de la plate-forme santé mentale. Ce groupe de travail a annoncé des conclusions pour le mois de novembre. Nous les attendons avec quelque impatience.

Mon Collègue Rufin Grijp et moi-même sommes évidemment bien conscients de l'accroissement permanent du phénomène de pauvreté chez nous. Cette aggravation est constatée depuis le début de 1993. Elle atteint particulièrement les tranches d'âge 18-25 ans et 25-35 ans. Ce constat est manifeste surtout au sein des CPAS où se retrouvent l'habitat le plus délabré. L'asile de nuit « Pierre d'Angle » affiche en permanence une occupation proche des 100 pour cent. Il reste quelques places en maisons d'accueil à l'heure actuelle.

Je suis persuadé que le Ministre fédéral de l'Intégration sociale, M. Santkin, n'est pas indifférent à ce phénomène. Assister à la rencontre de présentation du rapport de la Fondation Roi Baudouin, le lundi 17 octobre, ne laisse personne indifférent. Le Ministre Santkin a été présent durant toute l'après-midi et ses conclusions — vous les aurez entendues — sont précises. Il faut réduire les délais d'octroi du minimex et de l'aide sociale et réduire les délais de remboursement aux CPAS. Nous n'avons pas hésité à manifester notre souhait de participer à l'élaboration des modifications réglementaires en ce sens.

La proposition en a été faite au Ministre fédéral.

La mission du CPAS est d'accompagner les personnes dans la voie de la réinsertion sociale. Le CPAS a une mission sociale mais aussi le devoir de mettre tout en œuvre pour que les hommes et les femmes qui font appel à lui retrouvent les conditions de la dignité humaine.

Certes, l'accroissement de la pauvreté rend plus difficile l'exercice de cette mission. Je ne puis qu'inviter les CPAS à une plus grande harmonisation de leur pratique.

Certaines causes du phénomène que nous connaissons sont à la base de l'accroissement de la pauvreté. Malheureusement, les solutions ne sont pas entre nos mains mais se trouvent plutôt au niveau fédéral. Ce phénomène est amplifié par l'abaissement de la majorité à 18 ans et les exclusions du chômage.

En fait, on transfère des situations sociales d'un poste budgétaire à un autre en ne se souciant pas toujours des conséquences humaines que cela représente. Ayons aussi l'objectivité de dire que ces causes doivent essentiellement interpeller le niveau fédéral. Je l'ai déjà dit à plusieurs reprises, je ne cesse de le dire au cours de mes différentes rencontres avec mes Collègues et dans les courriers que je leur envoie.

Les répercussions de l'octroi de la majorité dès 18 ans se font sentir particulièrement lorsque les conditions d'accès à l'emploi sont plus rudes. Il y a un désir d'émancipation et perte d'espoir de trouver un emploi valorisant. Les exclusions du chômage atteignent surtout les populations fragilisées, peu qualifiées, dotées de ressources personnelles faibles.

Que pouvons-nous faire ?

Dès que les chiffres permettront d'identifier scientifiquement les problèmes et de cerner avec précision les populations les plus atteintes, nous en discuterons avec les CPAS bruxellois afin de déterminer les règles de répartition du Fonds spécial de l'Aide sociale. Ce Fonds représente 5 pour cent du Fonds des communes (c'est-à-dire 336 000 000 de francs) à répartir entre les CPAS. Des règles de répartition seront adaptées en 1995 pour tenir compte de ce phénomène, de ses origines, de ses conséquences et des efforts faits pour l'atténuer.

Mais ne nous leurrions pas. Ce n'est pas l'accroissement de ce Fonds spécial qui va résoudre le problème de l'exclusion du chômage ni les conséquences d'une majorité à 18 ans qui fait croître de manière phénoménale le nombre de jeunes émargeant au CPAS.

Le défi à relever sera une lourde tâche pour les prochains Conseils de l'aide sociale mis en place au 1<sup>er</sup> avril 1995. Aussi, et c'est une autre innovation pour préparer ces futurs mandataires, dès qu'ils seront nommés en janvier prochain, nous leur proposerons une formation. Nous savons que 50 pour cent de ces mandataires n'ont jamais exercé cette fonction. Ainsi, la section CPAS de l'Union des Villes de Belgique, secteur bruxellois, leur proposera une formation en vingt heures de manière à les familiariser avec la loi organique et les organes du CPAS. Cette formation sera financée par le Collège réuni.

Rendre compétents les conseillers de CPAS à exercer une mission difficile est un moyen de renforcer l'action des CPAS et la démocratie.

Si je suis un partisan de la coordination des politiques, je tiens à préciser qu'une coordination doit être efficace et déterminer son champ d'intervention.

N'oublions pas tout d'abord que la loi organique a confié au CPAS le soin de coordonner l'action sociale sur le terrain de la commune. Dans de multiples communes, il y a un échevin des Affaires sociales, un échevin de l'Intégration, un échevin des personnes âgées. De telles désignations doivent amorcer les dimensions sociales dans les politiques urbanistiques, de police,.... Cela ne doit pas faire obstacle à cette mission du CPAS qui n'est pas l'organe réservé aux plus démunis et aux personnes à problèmes. Les CPAS doivent jouer un rôle de coordination entre les divers organes gravitant autour de la commune mais aussi avec le secteur associatif. Dans la mesure où le territoire est restreint et délimité, le CPAS peut organiser la concertation dans les divers domaines qui concernent le secteur social.

Quant au Collège réuni, son domaine de compétence est certes limité. Mais l'accent a été mis sur l'accueil et

l'hébergement des sans-abri par la création d'« Ariane » et de l'asile de nuit « Pierre d'Angle » et le renforcement des moyens d'action des maisons d'accueil qui en dépendent — leurs subventions ont été doublées.

Depuis deux ans, tous les 15 jours, les opérateurs concernés par l'hébergement des sans-abri se rencontrent sous la présidence des Ministres de l'Aide aux personnes afin de se tenir informés de la situation et de mettre en œuvre, dans les meilleurs délais, des lieux d'hébergement complémentaires.

La volonté est d'éviter que des personnes ne doivent passer la nuit au dehors d'un habitat adapté ou de leur logement, en évitant les doubles emplois entre les organisations sociales et en suscitant des réinsertions dans des structures adaptées.

Si la multiplicité des acteurs est nécessaire, il faut éviter que des personnes soient encouragées à se maintenir dans leur état de sans-abri. La concertation a aussi pour but que les opérateurs offrant un hébergement aux sans-abri adaptent leur pratique dans le sens de la réinsertion sociale.

Suite à deux années de concertation informelle, nous avons souhaité que se constitue un comité permanent,

— qui organise un système d'échange d'information quotidien sur le nombre de places disponibles;

— qui rende des avis sur l'opportunité d'ouvrir des nouvelles places d'accueil;

— qui coordonne les pratiques et intensifie les échanges entre les divers opérateurs.

Ce comité de concertation est essentiellement technique et n'a pas pour objectif de rendre des avis sur toute la politique des sans-abri. Sa composition a été débattue entre les participants qui sont uniquement des acteurs de première ligne de l'accueil des sans-abri. Ce comité peut inviter ponctuellement des personnes ou des organisations qui disposent d'informations pertinentes sur la situation des sans-abri : police, service de garde, services sociaux.

Un arrêté a été signé pour instituer officiellement le Comité de concertation en matière de politique d'insertion des sans-abri. Il est constitué de représentants de « Pierre d'Angle », d'« Ariane », de « *Thuislozenzorg Brussel* », de l'« Association des Maisons d'Accueil » de la STIB (cellule de prévention), de divers CPAS.

Enfin, le Carrefour bruxellois du Logement reçoit de la Région une subvention pour la mise en œuvre d'un système télématique d'informations sociales en matière de logement.

Sous réserve de confirmation définitive, le Carrefour bruxellois du Logement constituera le système d'information permanent entre les opérateurs concernés par le logement des sans-abri.

Les maisons d'accueil et les asiles de nuit informeront quotidiennement « Ariane » du nombre de places dont ils disposent.

Ces informations seront intégrées dans le système vidéo-texte, dans une banque de données *ad hoc* qui pourra être consultée en permanence par les travailleurs sociaux concernés par l'hébergement des sans-abri, via leur ordinateur.

Je vous rappelle qu'en ma qualité de Ministre du Logement j'ai fait installer ce système en matière de toutes les maisons communales qui le souhaitaient, de telle sorte que la visualisation des logements disponibles soit immédiate. On aura donc aussi au niveau des services sociaux, une visualisation des places disponibles pour les personnes sans-abri.

Le Carrefour bruxellois du Logement se charge d'établir la banque de données, d'équiper d'un modem les ordinateurs des

organisations sociales et de couvrir les coûts de l'accès à cette banque de données.

Ce système sera opérationnel pour la fin de l'année. Il sera accessible à tous les travailleurs sociaux qui doivent trouver en urgence un logement pour une personne ou une famille qui n'a plus d'habitat. Ce système a l'avantage d'être efficace, rapide et fiable.

Dans l'intervalle, « Ariane » continuera à servir de lieu d'information sur les lieux d'accueil, mais uniquement à l'aide du téléphone. Le système mis en place l'an passé sera toujours d'application.

Voilà, Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, l'exposé peut-être un peu long de toute une série de mesures très concrètes qui ont été prises. Il ne sert à rien de faire de la littérature sur les délais, sur la problématique de la pauvreté.

Je crois que la coordination existe. Les opérateurs sont concernés et regroupés dans des cellules. Les groupes de recherche travaillent efficacement. Toutes ces dispositions étant mises en place, nous aurons des informations suffisamment fiables pour pouvoir les transmettre directement sur le terrain. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**Mme Monique Van Tichelen.** — Monsieur le Ministre, nous avons demandé en commission que davantage de personnel soit subsidié et mis à la disposition des CPAS. Mme Willame vient d'y faire allusion. Vous n'y avez pas répondu. Des mesures concrètes ont-elles été prises pour répondre aux problèmes lorsqu'arriveront les fonctionnaires de la province? C'est important et absolument nécessaire.

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

**M. Didier Gosuin,** membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux Personnes. — Monsieur le Président, nous avons prévu des programmes en logement au niveau des CPAS pour intégrer les équipes en leur sein. Je ne vais pas vous dire que nous allons engager du personnel à ce niveau car je n'en ai pas la possibilité. Nous pouvons agir uniquement au niveau du Fonds spécial. Les CPAS travaillent et coordonnent en étant regroupés aujourd'hui autour d'une même mission. Il importe qu'ils réorganisent leurs équipes et qu'ils travaillent aux objectifs communs qui sont les nôtres. Il est inutile de bombarder une ou deux personnes supplémentaires dans un CPAS. Ce qu'il faut c'est rendre opérationnels l'infrastructure des CPAS et leur personnel qui doit être dirigé à 100 pour cent vers les objectifs qui sont décrits dans le rapport sur la pauvreté. (*Applaudissements sur les bancs de la majorité.*)

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Cauwelier.

**De heer Dolf Cauwelier.** — Mijnheer de Voorzitter, ik ben vandaag een gelukkig interpellant. Ik heb met interpellaties al andere ervaringen gehad. Soms krijgt men immers op zijn vragen geen ernstig antwoord. Vandaag echter hebben de beide leden van het College op mijn vragen een objectief en zakelijk antwoord gegeven. Zij hebben ons zeer veel informatie verschaft en vele Collega's zullen daar met mij blij om zijn, want al deze details waren toch niet bekend.

Ik ben ook gelukkig, omdat ik heb gemerkt dat niet alleen de heer Galand, maar ook mevrouw Willame en mevrouw Foucart mijn bekommernis delen. Het doet mij plezier te merken dat zowel de meerderheid als de oppositie met dit onderwerp begaan zijn. Ik stel ook vast dat er veel meer gebeurt dan ik wist en dat is altijd prettig. Het signalementsysteem blijkt te werken in

17 van de 19 OCMW's en ook de informatica begint beter te draaien. Dat is positief.

Toch moet ik nog even terugkomen op iets dat ik daarstraks heb aangestipt, namelijk dat wij niet moeten hopen dat de heer Vrancken zo snel zijn eindrapport over het beleid van de OCMW's zal klaarhebben.

Dit weekend lezen wij immers in de krant dat hij nog iemand moet aanwerven voor een periode die loopt tot eind september 1995. Daarmee weten wij allemaal dat zijn eindrapport er niet vóór eind september zal zijn. Ik vind dat niet zo erg omdat ik weet dat hij een Europese autoriteit is en niet alleen een vergelijking moet maken met de gegevens die hij als eindverantwoordelijke voor het armoedebestrijdingsprogramma van de Stad Antwerpen heeft verzameld, maar ook met gegevens uit Europese programma's waaraan hij heeft meegewerkt. Ik weet ook dat hij nauw samenwerkt met de heer Carton en met de groep CRITIAS. Tussen dergelijke wetenschappers bestaan er immers geen taalbarrières.

Positief is — en ook mevrouw Willame zal daarmee tevreden zijn — dat er een dialoog wordt gepland tussen de onderzoekers en de mensen van het werkveld. Naar ik heb begrepen zal dit nogal thematisch gebeuren. Dit alles is zeer positief en wij moeten hen dan ook de tijd gunnen om hun werk ernstig en correct te doen. Het armoedeprobleem zal jammer genoeg nog lang blijven bestaan.

De kernbedoeling van mijn interpellatie was in onze vergadering een gespreksmoment te creëren, zodat wij politici kunnen uitmaken wat wij als bicommunautair College kunnen doen.

Over dit punt heeft Minister Grijp enkel gezegd dat er in de Commissie voor de Sociale Zaken in de maand december een debat komt over de stand van zaken. Als ik mij niet vergis is de Voorzitter van deze Commissie op dit ogenblik in de zaal aanwezig en ik dring er dan ook op aan dat deze datum wordt genoteerd. Wij mogen deze kans niet laten voorbijgaan. Verscheidene Collega's hebben er begrip voor dat de onderzoeken vertraging hebben opgelopen. Er zijn daarvoor ook verzachtende omstandigheden en uiteindelijk zal het verslag er in 1995 wel komen, maar ik reken er dan ook ten stelligste op dat er in de Commissie een ernstig gesprek wordt gevoerd over de gegevens waarover wij op dat ogenblik zullen beschikken.

Mijnheer de Voorzitter, ik vond de antwoorden die ik heb gekregen eigenlijk hoopgevend en ik hoop dat wij, politici, op dit zeer ernstige probleem goed hebben gereageerd en onze verantwoordelijkheid willen opnemen. *(Applaus.)*

**M. le Président.** — La parole est à M. Galand.

**M. Paul Galand.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, je veux tout d'abord remercier les Ministres pour leur réponse. Ce que je veux éviter c'est que lors du rapport global, annoncé pour 1995, nous nous mettions d'année en année toujours en retard sur l'année écoulée.

Vous décidez que l'étude portera sur deux ans pour certains de ses aspects. Le rapport annuel sur l'état de la pauvreté en 1994 en Région bruxelloise sera-t-il prêt fin septembre 1995? Il faudrait que les équipes qui ont commencé à travailler portent leur étude sur l'année 1993 et la poursuivent sur l'année 1994.

**M. Didier Gosuin,** membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Souvenez-vous, Monsieur Galand, que la commission, s'étant rendu compte qu'il était difficile de faire des rapports globaux, a demandé, comme cela figure d'ailleurs dans l'ordonnance, que l'on explore certaines pistes de façon ciblée. Je ne puis aujourd'hui

anticiper sur ce qui ne m'est pas encore connu. Il faudrait que la commission réfléchisse en priorité, dans les semaines qui suivent, à ce qu'elle pense donner comme indications au Collège réuni afin que l'on puisse mettre en place des équipes.

Tant que nous n'avons pas un signal de la Commission il nous est impossible d'avancer.

**M. Paul Galand.** — Nous sommes d'accord sur ce plan. Il s'agit d'un travail que nous découvrons ensemble et dont nous percevons certaines difficultés. La Commission des Affaires sociales a peut-être vu large dans ses recommandations. Il lui était difficile d'évaluer le temps nécessaire à la réalisation de ces études et vous avez raison de le souligner.

Il faut, me semble-t-il nettement distinguer l'amélioration des données chiffrées — l'aide logistique qui a été apportée aux CPAS et qui devrait permettre que ce qui a été prévu à l'article 2 de l'ordonnance puisse être fourni annuellement à partir de 1995 — et certains thèmes plus particuliers, ayant trait à des causes qui déclencheraient le phénomène de pauvreté — logement, santé, etc. — et pour lesquels la recherche pourrait s'étaler sur plusieurs années.

Nous aurions donc un rapport annuel, avec les données chiffrées comme le prévoit l'ordonnance à l'article 2, et des suggestions pour approfondir certaines voies, qui s'étaleraient sur plusieurs années. Cela devrait être le fruit d'un dialogue entre le Collège et la Commission.

Le Collège a nettement amélioré le relevé des données des CPAS, ce qui peut les aider dans leur travail. Mais ces données doivent être aussi testées sur le terrain afin que l'on puisse évaluer leur pertinence. Peut-être faudrait-il voir comment les équipes de recherche vont faire ces tests.

Deux petites remarques encore : vous avez évoqué l'aide de la province du Brabant. Mais elle n'existera plus à la fin de l'année, d'où mon inquiétude pour l'Observatoire de la santé : comment va-t-il poursuivre son travail? Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Vous avez dit que des recherches action dans certains quartiers auraient lieu et que les équipes feraient elles-mêmes le choix. Des études ont été réalisées du côté néerlandophone sur la ville de Bruxelles et Anderlecht; je pense qu'elles pourront être soumises à ces équipes.

Je constate avec satisfaction que les études faites autour du rapport annuel permettront une répartition du Fonds de l'aide sociale selon les indicateurs de la pauvreté.

Quant à la coordination, Monsieur le Ministre, ma proposition vise à couvrir un champ plus large. Je sais les efforts qui ont été faits pour la coordination des possibilités d'accueil des personnes sans-abri. C'est un acquis important. Mais ma proposition vise un champ plus large, c'est pourquoi j'ai parlé du Ministre-Président et Président du Collège.

Enfin, ce n'est pas à nos yeux le rapport qui est fondamental mais la façon dont il nous permet des orientations dans la lutte contre la misère et contre les facteurs qui l'entraînent. Je suis rassuré sur la vigilance de notre Assemblée et le dialogue avec le Collège.

**M. le Président.** — Les incidents sont clos.

De incidenten zijn gesloten.

## QUESTION ORALE MONDELINGE VRAAG

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle la question orale de Mme Creyf à MM. Gosuin et Grijp.

Aan de orde is de mondelinge vraag van mevrouw Creyf aan de heren Gosuin en Grijp.

**MONDELINGE VRAAG VAN MEVROUW SIMONNE CREYF AAN DE HEREN DIDIER GOSUIN EN RUFIN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, BETREFFENDE «HET INITIATIEF 'JE PENSE A TOI'»**

**QUESTION ORALE DE MME SIMONNE CREYF A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, CONCERNANT «L'INITIATIVE 'JE PENSE A TOI'»**

**De Voorzitter.** — Mevrouw Creyf heeft het woord voor het stellen van de vraag.

**Mevrouw Simonne Creyf.** — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, «je pense à toi» is geen publieke bekentenis, maar een initiatief dat Minister Gosuin heeft genomen vanuit zijn bevoegdheden in de Commission communautaire française. Het is een opendeurdag voor de families van de bewoners van rustoorden op 27 november eerstkomend. 10 000 bloemen zullen worden overhandigd aan de bejaarden die verblijven in rustoorden die deelnemen aan het initiatief. Het initiatief is uiteraard uitsluitend Franstalig en gesubsidieerd door de COCOF.

Tot hier geen probleem, zolang het initiatief binnen de bevoegdheden blijft van de COCOF.

Tot mijn verwondering heb ik echter moeten vaststellen dat niet enkel de rustoorden erkend door de COCOF worden aangeschreven, maar ook de rustoorden behorend tot de bicommunautaire sector. En daar heb ik wel problemen mee. Dit kan niet.

Ik wil de vraag stellen waarom dit geen bicommunautair initiatief is geworden voor alle bewoners van alle rustoorden in Brussel. Het is immers de opdracht van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie coördinerend op te treden. Bovendien gaat het om een onaanvaardbare discriminatie van de bejaarde rustoordbewoners op basis van hun taal.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan de heer Gosuin, lid van het Verenigd College.

**De heer Didier Gosuin,** lid van het Verenigd College, bevoegd voor het beleid inzake Bijstand aan personen. — Mijnheer de Voorzitter, Dames en Heren, de actie «je pense à toi» is een initiatief van vooral Franstalige organisaties. Ze beoogt de families ertoe aan te zetten de bejaarden in de rusthuizen vaker te bezoeken en aldus beter de rusthuizen, de directeur en het personeel te leren kennen.

Aangezien de betoelaging komt van de Franse Gemeenschapscommissie, is het logisch dat deze actie in het Frans plaatsvindt. Ik heb aan de directeurs van de rusthuizen gevraagd om geen discriminerende houding aan te nemen en ervoor te zorgen dat niemand wordt vergeten. De actie betreft niet enkel de rusthuizen, maar moet de bevolking wel bewust maken van de rol van de rusthuizen inzake de begeleiding van de ouderen teneinde het leven van de bejaarden zo harmonieus mogelijk te laten verlopen.

Daarom werden niet de rusthuizen bij deze actie betrokken, maar de maatschappelijke organisaties die een dynamiek loswerken bij de families van de bejaarden in de rusthuizen.

Indien deze actie de verhoopte resultaten bereikt, hetgeen meer bepaald door de deelnemers zal worden geëvalueerd, zal niets ons ervan weerhouden om er andere openbare of privé-instellingen bij te betrekken.

In dat geval zal ik mijn Collega Grijp vragen om de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie te betrekken bij dit initiatief.

**De Voorzitter.** — Het woord is aan mevrouw Creyf voor het stellen van een bijkomende vraag.

**Mevrouw Simonne Creyf.** — Mijnheer de Voorzitter, blijkbaar werden ziekenhuizen die tot de bicommunautaire sector behoren in een ééntalig Frans rondschriften uitgenodigd om deel te nemen aan een initiatief van de Franse Gemeenschap. Deze Franstalige brief was inderdaad gericht naar alle rustoorden van de bicommunautaire sector. Hiermee ging de Franse Gemeenschap niet alleen haar bevoegdheden te buiten, maar werd ook het bestaan van de bicommunautaire sector in Brussel miskend.

**De Voorzitter.** — Mevrouw Creyf, ik wijs erop dat dit geen bijkomende vraag is.

Het incident is gesloten.

Chers Collègues, nous allons maintenant suspendre les travaux de l'Assemblée réunie pour poursuivre les travaux du Conseil.

Les travaux de l'Assemblée réunie seront repris par les questions d'actualité, après lesquelles les votes auront lieu.

Wij onderbreken thans de werkzaamheden van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie.

— La séance plénière est suspendue à 16 h 20.

De plenaire vergadering wordt geschorst om 16 u. 20.

— Elle est reprise à 18 h 10.

Ze is om 18 u. 10 hervat.

**M. le Président.** — Nous reprenons les travaux de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune.

Wij hervatten de werkzaamheden van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie.

## QUESTIONS D'ACTUALITE

### DRINGENDE VRAGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les questions d'actualité.

Aan de orde zijn de dringende vragen.

**QUESTION D'ACTUALITE DE MME EVELYNE HUYTEBROECK A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENT POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES, JOS CHABERT ET DOMINIQUE HARMEL, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE DE SANTE, SUR LA DESTRUCTION EVENTUELLE DU HOME ARIANE ET SON DEMENAGEMENT**

**DRINGENDE VRAAG VAN MEVROUW EVELYNE HUYTEBROECK AAN DE HEREN DIDIER GOSUIN EN RUFIN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN, JOS CHABERT EN DOMINIQUE HARMEL, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET GEZONDHEIDSBELEID, OVER HET EVENTUEEL SLOPEN EN DE VERHUIZING VAN HET ARIANE-TEHUIS**

**M. le Président.** — La parole est à Mme Huytebroeck pour poser sa question.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Monsieur le Président, Chers Collègues, vous vous souvenez certainement des nombreuses interpellations développées, il y a deux ans, par tous les groupes. Elles concernaient à la fois le statut et le financement du home Ariane et du service d'aide sociale urgente, situés chaussée de Merchtem à Molenbeek, dans une ancienne caserne des pompiers.

Les problèmes de statut et de financement semblent avoir été résolus. Cependant, une question que je posais en avril 1992 afin de connaître la date du déménagement du home Ariane vers de nouveaux locaux, rue du Pont de Luttre à Forest, est toujours d'actualité. En effet, le Ministre Grijp me répondait alors que ce déménagement ne pouvait tarder: dès novembre 1992, le home Ariane serait établi dans ses nouveaux locaux. Aujourd'hui, en octobre 1994, le home Ariane est toujours situé à Molenbeek. Apparemment, des problèmes de conflit auraient surgi entre la commune de Forest et la Région, ainsi que des problèmes de pollution du terrain et de citerne.

Aujourd'hui, l'on apprend que la caserne à Molenbeek sera sans doute rasée en janvier 1995 pour raison de réstructuration du quartier.

J'aimerais savoir où le home Ariane et le Centre d'aide sociale urgente pourront trouver refuge.

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

**M. Didier Gosuin,** membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, Mesdames, Messieurs, je vous rassure tout de suite: il n'est pas question que le home Ariane déménage de Molenbeek tant qu'une solution définitive n'aura pas été trouvée.

Le problème évoqué est réel: il est exact que mon Collègue s'est engagé à ouvrir le home Ariane dans l'ancienne caserne de l'avenue du Pont de Luttre. C'est pour cette raison que nous avons acquis ce bâtiment pour la somme de 5,6 millions de francs et que mon Collègue, M. Thys, a entrepris d'importants travaux pour un montant de 17,3 millions de francs.

Mais, il y a effectivement eu un cas grave de pollution à côté de ce bâtiment qui doit accueillir le home Ariane: lors d'une

fausse manœuvre, une citerne de la station d'essence a été évanouie et a libéré tout son contenu, ce qui a pollué le sol, les murs mitoyens et notre propriété. Nous avons dû interrompre les travaux. Nous sommes actuellement en procédure judiciaire. Nous réclamons des indemnités, car des travaux importants doivent être entrepris: cuvelage de la cave, dépollution du mur mitoyen. Cela entraîne un surcoût de 5 millions de francs. Notre responsabilité n'est nullement engagée, mais vous comprenez que, juridiquement, nous ne pouvons occuper ce bien tant que le problème n'est pas résolu. De plus, le bien est inoccupable étant donné la pollution et les odeurs de mazout. C'est pourquoi une réunion s'est tenue récemment au Cabinet de mon Collègue, M. Harmel. Nous l'avons mandaté pour présenter une solution dans les plus brefs délais et suivre l'évolution du conflit juridique pour lequel notre responsabilité n'est nullement engagée. Mais nous sommes désarmés face à ce problème, en terme de délais. Il s'agit donc bien d'un cas de force majeure.

**M. le Président.** — La parole est à Mme Huytebroeck.

**Mme Evelyne Huytebroeck.** — Vous me confirmez quand même que le service d'aide sociale urgente ne devra pas fermer ses portes temporairement?

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

**M. Didier Gosuin,** membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — C'est par cela que j'ai commencé.

**QUESTION D'ACTUALITE DE M. ANDRE DROUART A MM. DIDIER GOSUIN ET RUFIN GRIJP, MEMBRES DU COLLEGE REUNI, COMPETENTS POUR LA POLITIQUE D'AIDE AUX PERSONNES SUR LA MANIFESTATION DES SDF (SANS DOMICILE FIXE) DEVANT LES CPAS DE LA REGION DE BRUXELLES-CAPITALE**

**DRINGENDE VRAAG VAN DE HEER ANDRE DROUART TOT DE HEREN DIDIER GOSUIN EN RUFIN GRIJP, LEDEN VAN HET VERENIGD COLLEGE, BEVOEGD VOOR HET BELEID INZAKE BIJSTAND AAN PERSONEN OVER DE BETOGING VAN DE DAKLOZEN VOOR DE OCMW'S VAN BRUSSEL-HOOFDSTAD**

**M. le Président.** — La parole est à M. Drouart pour poser sa question.

**M. André Drouart.** — Monsieur le Président, Messieurs les Ministres, Chers Collègues, depuis plusieurs semaines, des personnes sans domicile fixe, des SDF, plantent une tente devant les différents CPAS de notre Région de Bruxelles-Capitale.

Le mauvais accueil qui leur fut réservé dans la dernière commune où ils ont récemment décidé de s'implanter a conduit ces personnes à réaffirmer leurs revendications.

Au-delà de la problématique générale de leur statut, l'essentiel de leurs revendications est lié à l'application de la loi Onkelinx, c'est-à-dire à la possibilité pour elles d'avoir droit au minimex.

L'objet de ma question est donc le suivant. Messieurs les Ministres, nous savons que votre compétence est relativement

limitée : vous ne disposez que d'une haute tutelle vis-à-vis des CPAS. Il est cependant possible d'introduire un recours en ce qui concerne une décision d'un CPAS, après un avis négatif et un appel aux Ministres.

Ma première question est donc de savoir s'il y a eu un recours et quelle fut votre position.

Par ailleurs, en tant que Ministre de l'Aide sociale, il est évident que vous détenez une possibilité d'initiatives.

Ma deuxième question est donc de savoir si vous avez agi auprès des CPAS en ce qui concerne cette problématique.

Troisième problème : il existe une solution relativement simple qui consisterait en la domiciliation administrative de ces SDF auprès des CPAS. Une proposition également intéressante a été avancée : elle propose une domiciliation administrative auprès des sociétés de logements sociaux, pour lesquels le Ministre Gosuin détient une responsabilité au sein du Conseil régional bruxellois. Y a-t-il eu des initiatives des Ministres relatives à ces possibilités de solutions importantes, à mon avis, afin d'assurer à ces personnes leur droit à la dignité humaine ?

**M. le Président.** — La parole est à M. Gosuin, membre du Collège réuni.

**M. Didier Gosuin**, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Comme vous le dites, Monsieur Drouart, nous, Ministres de la CCC n'exerçons pas de tutelle en ce qui concerne l'aide sociale individuelle et *a fortiori* l'octroi du minimex. En cas de refus, des possibilités de recours existent, mais ces recours sont traités par les tribunaux, plus particulièrement le Tribunal du Travail. Auparavant, la province de Brabant en était chargée, mais vous n'ignorez pas qu'il y a eu des modifications à cet égard.

De surcroît, l'application de la loi Onkelinx est du ressort du Ministre fédéral. C'est la raison pour laquelle, le 17 octobre, le Ministre Santkin a fait des propositions quant à une meilleure application de cette loi.

Vous parlez de nos initiatives. Elles sont de deux ordres. Tout d'abord, au niveau de la CCC — vos Collègues pourront vous faire part de la discussion qui a eu lieu à la suite du dépôt du rapport relatif à la pauvreté —, nous avons longuement débattu de ce que nous avons fait en ce qui concerne la mise sur pied d'une concertation permanente liée à la problématique des sans-abri.

Nous avons rénové et mis en œuvre un asile de nuit. Nous avons doublé les subventions. Nous avons renforcé les missions d'Ariane. Bref, sur le plan budgétaire en 1994, la CCC a consacré 53,7 millions de francs pour la politique des sans-abri. Ce fait est significatif.

En ce qui concerne le logement social, des régimes de priorité et de dérogation existent aujourd'hui permettant à ceux qui se trouvent dans des situations extrêmes de passer outre à la règle générale, qui est celle de la chronologie. Tant au niveau de la CCC qu'au niveau régional, nous avons mis en place les mécanismes nécessaires pour une bonne appréhension du problème. De surcroît, nous participons à une formation du personnel des CPAS et veillons à ce que ceux-ci interprètent les lois, les règlements, les dispositifs de manière uniforme.

**M. le Président.** — La parole est à M. Drouard.

**M. André Drouart.** — Monsieur le Président, j'avais posé une question concernant la domiciliation administrative auprès des sociétés de logement social. Pourrais-je savoir si le Ministre y est favorable ?

**M. Didier Gosuin**, membre du Collège réuni, compétent pour la Politique d'Aide aux personnes. — Monsieur le Président, le Code du Logement prévoit précisément que dans les cas de force majeure, par exemple les personnes sans logement ou prévoyant de l'être, bénéficient de priorités telles qu'ils peuvent passer outre à l'ordre chronologique.

Les délégués sociaux sont là pour faire appliquer ce qui y est édicté. Personnellement, je veux bien dire à la SLRB qu'il faut rappeler aux sociétés qu'elles doivent appliquer le Code du Logement et prendre en compte tous les dispositifs qui ont été prévus. Mais, personnellement, j'estime que dès le moment où un dispositif existe, il faut le respecter.

## VOTES NOMINATIFS — NAAMSTEMMINGEN

**M. le Président.** — L'ordre du jour appelle les votes nominatifs.

Aan de orde zijn de naamstemmingen.

## PROJET D'ORDONNANCE MODIFIANT LA LOI DU 8 JUILLET 1976 ORGANIQUE DES CENTRES PUBLICS D'AIDE SOCIALE

*Vote nominatif sur l'ensemble*

## ONTWERP VAN ORDONNANTIE TOT WIJZIGING VAN DE ORGANIEKE WET VAN 8 JULI 1976 BETREFFENDE DE OPENBARE CENTRA VOOR MAATSCHAPPELIJK WELZIJN

*Naamstemming over het geheel*

**M. le Président.** — Nous passons maintenant au vote sur l'ensemble du projet d'ordonnance.

Wij stemmen nu over het geheel van het ontwerp van ordonnantie.

— Il est procédé au vote nominatif.

Tot naamstemming wordt overgegaan.

— Résultat du vote.

52 membres sont présents.

42 votent oui dans le groupe linguistique français.

8 votent oui dans le groupe linguistique néerlandais.

2 s'abstiennent dans le groupe linguistique français.

Uitslag van de stemming.

52 leden zijn aanwezig.

42 stemmen ja in de Franse taalgroep.

8 stemmen ja in de Nederlandse taalgroep.

2 onthouden zich in de Franse taalgroep.

En conséquence, le projet d'ordonnance est adopté; il sera soumis à la sanction du Collège réuni.

Bijgevolg is het ontwerp van ordonnantie aangenomen. Het zal ter bekrachtiging aan het Verenigd College worden voorgelegd.

Ont voté oui :

Ja hebben gestemd :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

M. Adriaens, Mme Carton de Wiart, MM. Clerfayt, Cornelissen, Debry, De Coster, De Grave, de Jonghe, Demannez, de Patoul, Mmes Dereppe, de Ville de Goyet, MM. Drouart, Duponcelle, Escolar, Mme Foucart, MM. Galand, Gosuin, Govers, Mme Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, Hotyat, Mmes Huytebroeck, Jacobs, MM. Leduc, Lemaire, Magerus, Michel, Moureaux, Mme Nagy, MM. Parmentier, Paternoster, Poulet, Rens, Roelants du Vivier, Smal, Thys, van Eyll, Mmes Van Tichelen, Willame-Boonen et M. Zenner.

Groupe linguistique néerlandais — Nederlandse taalgroep :

MM. Béghin, Cauwelier, Chabert, Mme Creyf, MM. Grijp, Monteyne, Vandenbossche et Vandenbussche.

Se sont abstenus :

Hebben zich onthouden :

Groupe linguistique français — Franse taalgroep :

MM. de Lobkowicz et de Looz-Corswarem.

**M. le Président.** — Les membres qui se sont abstenus sont invités à faire connaître le motif de leur abstention.

De leden die zich hebben onthouden worden verzocht de reden van hun onthouding te doen kennen.

La parole est à M. de Looz-Corswarem.

**M. Thierry de Looz-Corswarem.** — Monsieur le Président, si le Front national avait tenu compte des remarques très pertinentes émises par le Conseil d'Etat au sujet de ce projet d'ordonnance, il s'y serait opposé. Magnanime, le Front national s'est abstenu, afin de montrer, une fois de plus, qu'il plane au-dessus des contradictions de la mêlée totalitaire aux abois.

**M. le Président.** — La parole est à M. de Lobkowicz.

**M. Stéphane de Lobkowicz.** — Monsieur le Président, je me suis abstenu pour des raisons différentes. (*Exclamations.*) J'ai païré avec M. Charles Picqué.

**M. le Président.** — La séance plénière de l'Assemblée réunie de la Commission communautaire commune est close.

De plenaire vergadering van de Verenigde Vergadering van de Gemeenschappelijke Gemeenschapscommissie is gesloten.

Prochaine séance plénière sur convocation du Président.

Volgende plenaire vergadering op bijeenroeping van de Voorzitter.

— *La séance plénière est levée à 18 h 22.*

*De plenaire vergadering is om 18 u. 22 gesloten.*